

Entrelec

AGENCE DE DOUALA
QUARTIER BALI

**informe son aimable clientèle
qu'à la suite de l'incendie de ses
magasins et dépôts en mai 1983,
son activité de vente est de nou-
veau normale.**

CAMEROON TRIBUNE

GRAND QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

10^e année

N° 2895 — DIMANCHE 5 ET LUNDI 6 FEVRIER 1984

100 F

LE PREMIER GOUVERNEMENT DU RENOUVEAU

- Il a été formé samedi par le président Paul Biya
- D'importantes innovations dans la structure gouvernementale

Les Camerounais ont retenu leur souffle samedi dernier. Attendu depuis plusieurs jours, précisément depuis la prestation de serment du Président Paul Biya le 21 janvier dernier, le gouvernement du Renouveau a été finalement formé. Le même jour, le Chef de l'Etat a signé plusieurs textes importants dont le premier promulgue la loi portant modification de la constitution. Le second nomme le Président du Conseil économique et social, le troisième organise le gouvernement, tandis que le quatrième décret qui constitue l'événement, nomme les membres du gouvernement. Les autres textes portent nomination des membres du secrétariat général et du cabinet civil de la Présidence de la République, du Grand chancelier des ordres nationaux et d'un conseiller spécial à la Présidence de la République.

Le nouveau gouvernement formé samedi comporte des innovations d'importance. Au niveau de la Présidence de la République, on observe la création d'un poste de troisième secrétaire général adjoint et d'un secrétariat particulier du Président de la République qui doit s'occuper de la correspondance privée du Chef de l'Etat. Par ailleurs, on notera le transfert au ministère de l'Information et de la Culture des Archives nationales, et de l'Informatique et des Marchés au nouveau département ministériel créé à cet effet.

Au niveau des ministères dont le nombre passe de 21 à 23, on remarque la disparition du poste de Premier ministre suite à la récente réforme constitutionnelle, ainsi que la suppression du ministère du Plan et de l'Industrie et du ministère du Commerce et leur remplacement par deux départements nouveaux : Plan et Aménagement du Territoire d'un côté, Commerce et Industrie de l'autre.

La Délégation générale à la Recherche scientifique et technique disparaît, tandis que trois nouveaux ministères sont créés : Enseignement supérieur et Recherche scientifique, Condition féminine, enfin Informatique et Marchés publics.

Parmi les autres innovations, signalons l'éclatement du ministère de l'Education nationale en deux départements dont l'un s'occupera uniquement des enseignements maternel, primaire, secondaire et technique et l'autre, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

La création d'un ministère de la Condition féminine traduit la volonté du Chef de l'Etat d'assurer la promotion de la femme camerounaise qui apporte une contribution très appréciée à la vie politique, économique, sociale et culturelle de notre pays.

De manière générale, on note un renforcement du nombre de femmes au gouvernement, qui passe de trois à cinq.

(PP. 2, 3, 4, 5 et 6)



NOS PHOTOS :
Le nouveau Président
du Conseil économique
et social
et les deux
nouvelles femmes
du gouvernement.



FORMATION DU GOUVERNEMENT DU RENOUVEAU

Le président de la République, Son Excellence Paul Biya, a signé et publié samedi dernier de nombreux actes importants :

- le premier promulgue la loi portant modification de la constitution ;
- le second nomme le président du Conseil économique et social ;
- le troisième organise le gouvernement ;
- le quatrième nomme les membres du gouvernement ;
- le cinquième et le sixième, les membres du secrétariat général et du cabinet civil de la présidence de la République ;

— le septième nomme le Grand chancelier des ordres nationaux ;
 — le huitième nomme un conseiller spécial à la présidence de la République.

Aux termes de la loi promulguée, les articles 1^{er}, 5, 7, 8, 26 et 34 de la constitution sont modifiés.

Cette modification consacre :

— le changement de l'expression « République Unie du Cameroun » qui devient à compter de ce jour « République du Cameroun » :

UN GOUVERNEMENT D'ACTION

Aux termes du décret portant organisation du gouvernement, la structure générale de celui-ci est la suivante :

- La présidence de la République,
- Les départements ministériels.

La présidence de la République dont l'organisation est définie par un texte particulier comprend :

- le secrétariat général, placé sous l'autorité d'un secrétaire général assisté de trois adjoints ;
- le cabinet civil placé sous l'autorité d'un directeur de cabinet civil assisté d'un adjoint ;
- l'Etat-major particulier du président de la République ;
- les ministres chargés de Mission ;
- les services chargés des Relations avec les assemblées, placés sous l'autorité d'un ministre délégué ;
- les services de l'Inspection générale de l'Etat et de la Réforme administrative, placés sous l'autorité d'un ministre délégué ;
- les conseillers spéciaux ;
- les ambassadeurs itinérants ;
- le secrétariat particulier du président de la République.

En dehors de ceux cités ci-dessus, les départements ministériels sont par ordre alphabétique :

- le ministère de l'Administration territoriale
- le ministère des Affaires étrangères
- le ministère des Affaires sociales
- le ministère de l'Agriculture

- le ministère du Commerce et de l'Industrie
- le ministère de la Condition féminine
- le ministère de l'Education nationale
- le ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries animales
- le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique
- le ministère de l'Equipment
- le ministère des Finances
- le ministère de la Fonction publique
- le ministère des Forces armées
- le ministère de l'Information et de la Culture
- le ministère de l'Informatique et des Marchés publics
- le ministère de la Jeunesse et des Sports
- le ministère de la Justice
- le ministère des Mines et de l'Energie
- le ministère du Plan et de l'Aménagement du territoire
- le ministère des Postes et Télécommunications
- le ministère de la Santé publique
- le ministère des Transports
- le ministère du Travail et de la Prévoyance sociale
- le ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat.
- Un ministre Délégué assiste le ministre des Affaires étrangères.
- les vice-ministres assistent les ministres dans les départements ci-après :
- le ministère de l'Administration territoriale
- le ministère de l'Agriculture
- le ministère du

Commerce et de l'Industrie

- le ministère de l'Education nationale
- le ministère des Finances
- le ministère du Plan et de l'Aménagement du territoire
- le ministère de la Santé publique.

La nouvelle structure gouvernementale comporte par rapport à l'ancienne quelques innovations :

D'ABORD AU NIVEAU DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- la création d'un poste de 3^e secrétaire général-adjoint de la présidence de la République ;
- la création du secrétariat particulier du président de la République qui doit s'occuper de la correspondance privée du chef de l'Etat ;
- le transfert de la Direction des archives nationales au ministère de l'Information et de la Culture ;
- le transfert au nouveau département ministériel créé à cet effet, de l'Informatique et des Marchés publics.

ENSUITE AU NIVEAU DES MINISTERES

- la suppression du ministère du Plan et de l'Industrie et du ministère du Commerce et leur remplacement par deux ministères nouveaux :
- Plan et Aménagement du territoire,
- Commerce et Industrie.
- la suppression de la Délégation générale à la Recherche scientifique et technique ;
- la création de trois ministères nouveaux :
- Enseignement supérieur et Recherche scientifique,
- Condition féminine,
- Informatique et Marchés publics.

Les autres innovations concernent la création d'un vice-ministre au ministère de la Santé publique, le rattachement au ministère de l'Agriculture de l'Office national de Participation au développement.

Au regard des changements intervenus dans l'appareil gouvernemental, trois faits méritent d'être soulignés :

- la répartition des tâches dans le nouveau gouvernement est sensiblement la même que dans l'ancien ;
- le nombre de ministères passe de 21 à 23 ;
- la structure de la présidence de la République est allégée par le rattachement aux ministères techniques, des Archives nationales, de l'Informatique et des Marchés publics.

Le souci d'efficacité de l'action gouvernementale apparaît néanmoins en filigrane dans l'agencement des compétences ministérielles. Plus que toute autre, deux mesures reflètent ce souci d'efficacité :

D'une part, l'éclatement du ministère de l'Education nationale en deux départements dont l'un s'occupera uniquement des enseignements maternel, primaire, secondaire et technique et l'autre, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

D'autre part, le détachement de la présidence de la République, pour constituer un ministère à part, de l'Informatique et des Marchés publics. Il convient de relever que du point de vue purement organisationnel, l'Informatique et les Marchés publics, deux structures de gestion, ne pouvaient être maintenues plus longtemps à côté de la structure de contrôle de haut niveau qu'est le secrétariat général de la présidence de la République.

En ce qui concerne le Plan, le Commerce et l'Industrie, leur regroupement en deux ministères autrement composés (d'un côté, le Plan et l'Aménagement du territoire, de l'autre côté, le Commerce et l'Industrie), loin de constituer un agencement sans signification particulière est, au contraire, un élément de redynamisation de ces trois secteurs-clés de l'économie nationale.

La séparation des départements chargés des problèmes de production industrielle, des prix, du commerce intérieur et extérieur a fait naître jusqu'ici une

dichotomie entre administrations responsables, rendant souvent difficile la synchronisation de leurs interventions.

Toujours dans le cadre de réajustement des structures du gouvernement, la statistique, jusqu'ici rattachée au ministère du Commerce, réintègre le Plan dont elle est l'un des outils essentiels de travail. De même, l'Aménagement du territoire qui, dépendant jusqu'ici du ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, réintègre le Plan en tant que volet d'une planification physique et spatiale à moyen et à long termes.

L'Office national de participation qui relevait, lui, des services du Premier ministre avant leur suppression, passe au ministère de l'Agriculture afin de permettre au dit département, d'une part, de suivre de près la formation de jeunes assujettis, d'autre part, d'assurer, à l'issue de cette formation, leur insertion dans les activités économiques du pays et notamment agro-pastorales.

Pour ce qui est du ministère nouveau de la Condition féminine, son avènement traduit la volonté du chef de l'Etat, d'assurer la promotion de la femme camerounaise dont la contribution fort appréciée aux activités politiques, économiques, sociales et culturelles du pays, est désormais un fait caractéristique de notre société.

Cette politique de promotion de la femme camerounaise, du reste, ne se manifeste pas uniquement par la création du ministère de la Condition féminine, mais aussi par la création d'un vice-ministre au ministère de la Santé publique, spécialement chargé de la protection maternelle et infantile.

Il ressort de cette analyse que la nouvelle structure a été conçue et se veut plus cohérente pour permettre au gouvernement d'affronter, dans les conditions relativement meilleures, les problèmes complexes du développement du Cameroun dans l'esprit du Renouveau national. Ce gouvernement du Renouveau est avant tout, un gouvernement d'action face à la crise économique qui secoue le monde.

CAMEROON TRIBUNE

Directeur de la publication : J. ZAMBOU ZOLEKO

Directeur adjoint : Henri BANDOL

Rédacteur en chef : Amadou VAMOULÉ

Rédacteur en chef adjoint : MVE MINTSA Claude René

Chef du service de la rédaction en langue française : Luc KOUAMO

Rédaction : SOPECAM, B.P. 1218, YAOUNDÉ

Tél. 22.27.00, 23.36.93, 23.40.12

Publicité : Cameroon-Publi-Expansion. Yaoundé : Immeuble Les Galeries, B.P. 1399. Tel. 22.33.65, 23.39.21. Douala : Rue Joffre, B.P. 1137. Tél. 42.44.44.

Édition : Société de Presse et d'Éditions du Cameroun (SOPECAM).

FORMATION DU GOUVERNEMENT DU RENOUVEAU

— le gouvernement est composé désormais uniquement de ministres et vice-ministres ;
 — la désignation du président de l'Assemblée nationale pour assurer l'intérim en cas de vacance de la présidence de la République pour cause de décès, de démission ou d'empêchement définitif dûment constaté par la Cour suprême.

Le président de la République par intérim, le président de l'Assemblée nationale ou son suppléant, ne peut modifier ni la constitution, ni la

composition du gouvernement. Il ne peut recourir au référendum et ne peut être candidat aux élections organisées pour la présidence de la République.

Le scrutin pour l'élection du nouveau président de la République doit impérativement avoir lieu vingt jours au moins et quarante jours au plus après l'ouverture de la vacance.

La rédaction des articles 1^{er}, 5, 7, 8, 26 et 34 de la constitution a été en conséquence réadaptée.

AUTRES NOMINATIONS IMPORTANTES

Le président de la République et président de l'UNC a pris le 4 février dernier d'importantes décisions et signé un certain nombre de décrets.

Aux termes de cette décision et de ces décrets :

COMITE CENTRAL

M. Félix Sabal-Lecco est, pour compter de la date de signature de la présente décision, désigné membre du comité central et maintenu dans ses fonctions de secrétaire politique du comité central de l'Union nationale camerounaise.

GRAND CHANCELLIER

M. John Ngu Foncha est pour compter de la date de signature du présent décret, nommé Grand chancelier des ordres nationaux. Il perçoit la rémunération et bénéficie des avantages matériels de ministre d'Etat dont il a rang dans les cérémonies publiques.

SECRETARIAT GENERAL
DE LA PRESIDENCE
DE LA REPUBLIQUE

Secrétaire général de la présidence de la République, avec rang et prérogatives de ministre :

M. Abouem à Tchoyi David.

PETITES
ANNONCES

OFFRE DE SERVICE

Société étrangère recherche 1 chauffeur expérimenté. Permis B. 1 cuisinier de préférence avec P.C. + longue expérience. Tous bilingues (français - anglais). Ecrire BP 348 Yaoundé (1160)

AUTOMOBILES

A vendre 404 bâchée - état neuf - 3 000 km - tél. : 22.47.28 CAM-PAGNE Briqueterie Yaoundé (1161)

1327) « Vends RJ6 TL
tél. 42-64-03 - 42-05-06 HB
OCCASION
EXCEPTIONNELLE
Cause changement d'activité, vends
CATERPILLAR D 7 G, 3 ans,
Equipement forestier, très bon état.
S'adresser BP 1399 Ydé - Tel.
22-33-65 et 23-39-21 (1164).

Secrétaires généraux-adjoints, avec rang et prérogatives de ministre :

M. Nkuété Jean,
M. Labarang Mohamadou,
M. Nsahtai Christopher.

CONSEIL ECONOMIQUE
ET SOCIAL

M. Ayang Luc est pour compter de la date de signature du présent décret nommé président du Conseil économique et social en remplacement de M. Sabal-Lecco Félix.

CONSEILLER SPECIAL
A LA PRESIDENCE
DE LA REPUBLIQUE

M. Esso Laurent est, pour compter de la date de signature du présent décret, nommé conseiller spécial à la présidence de la République.

COMMUNIQUE MEDICAL

Tout le corps médical du Cameroun (médecins, pharmaciens, infirmiers, sages-femmes, etc...) est convié au

2^e symposium international sur les MST

organisé par les Laboratoires PFIZER, qui aura lieu au Palais des congrès à Yaoundé le 06 février 1984 à 19 h précises et qui sera suivi d'un programme audio-visuel avec cocktail.



CAMEROUN PUBLI-EXPANSION

RAPPelle AUX ANNONCEURS QUE TOUS LES ORDRES D'INSERTIONS PUBLICITAIRES DANS



SONT REÇUS AU PLUS TARD 4 JOURS AVANT LA DATE DE PARUTION DANS SES BUREAUX SIS A :

YAOUNDE
Imm. les Galeries
B.P. 1399
Tél. : 22.33.65

DOUALA
Rue Joffre
B.P. 1137
Tél. : 42-44-44

M. JOHN NGU

FONCHA,
GRAND
CHANCELLIER
DES
ORDRES
NATIONAUX



M. John Ngu Foncha, Grand chancelier des ordres nationaux.

Vendons fonds de commerce

de Boulangerie-Pâtisserie.

Pour tous renseignements

tél. au 42-74-01 - heures de repas.

IMPORTANT LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE
recherche

POUR LA REGION DE DOUALA

UN DELEGUE MEDICAL

— BAC D ou C

— 3 ou 4 années d'études scientifiques : biochimie, biologie, sciences naturelles, médecine, pharmacie, et /ou
expérience professionnelle dans le secteur médical de plusieurs années.

— Permis de conduire automobile

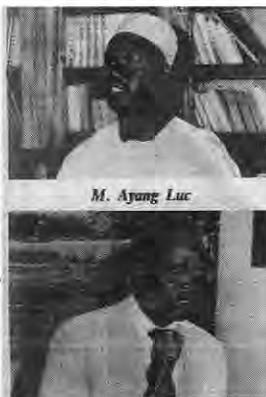
Un stage de formation est prévu au mois d'avril en France.

Se présenter au Sawa Novotel le jeudi 9 février 1984 entre 8h et 9h auprès de Monsieur Battle

FORMATION DU GOUVERNEMENT DU RENOUVEAU

LES MEMBRES
DU GOUVERNEMENT

- MINISTRE D'ETAT CHARGE DES FORCES ARMEES : M. ANDZE TSOUNGU Gilbert
- MINISTRE D'ETAT CHARGE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX : M. NGONGANG OUANDJI Andre
- MINISTRE D'ETAT CHARGE DU PLAN ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : M. YOUSOUFA DAOUDA
- MINISTRE DELEGUE A LA PRÉSIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES RELATIONS AVEC LES ASSEMBLÉES : M. ZAMBO Joseph
- MINISTRE CHARGE DE MISSIONS A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE : M. ETEKI MBOMOUA William
- MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS : M. MBOMBO NJOYA
- MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES : M. IONYE MBOG Félix
- MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES : M. AMINOU OUMAROU
- MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE : M. FOUMAN AKAME Jean
- MINISTRE DES FINANCES : M. NTSAMA Etienne
- MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE : M. ZE NGUELÉ René
- MINISTRES CHARGES DE MISSION A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE : MM. NGANGO Georges, Doumba Joseph Charles
- MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE : M. BOL ALIMA Glibering
- MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES : M. LIMANGANA TORI
- MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES : Mme TSANGA Delphine
- MINISTRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS : M. MBELLA MBAPPE Robert
- MINISTRE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT : M. BABALE Abdoulaye
- MINISTRE DES TRANSPORTS : M. NGOME KOME Albert
- MINISTRE DE L'INFORMATION ET DE LA CULTURE : M. SENGAT KUO François
- MINISTRE DE L'EQUIPEMENT : M. DAKAYI KAMGA Thomas
- MINISTRE DE L'AGRICULTURE : M. SADOU HAYATOU
- MINISTRE DE L'INFORMATIQUE ET DES MARCHES PUBLICS : M. KAMGUEU Daniel
- MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE : M. HELE Pierre
- MINISTRE DELEGUE A L'INSPECTION GENERALE DE L'ETAT ET A LA REFORME ADMINISTRATIVE : M. CHONGWAIN AWUNTI Joseph
- MINISTRE DE LA CONDITION FEMININE : Mme YAOU BOUBAKARY
- MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE : M. NOMO ONGOLO Edouard
- MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE : Dr JOSEPH FOFE Joseph
- MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE : Professeur ANOMAH NGU Victor
- MINISTRE DES MINES ET DE L'ENERGIE : M. KIMA
- VICE-MINISTRE DE L'AGRICULTURE : M. NFOR GWEI Soloman
- VICE-MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE : Mme NJEU-MA Dorothy
- VICE-MINISTRE DU PLAN ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Mme TANKEU Elisabeth
- VICE-MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE : M. NAMAYA Michael
- VICE-MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE : Mme BASSONG

QUITTENT
LE
GOUVER-
NEMENT

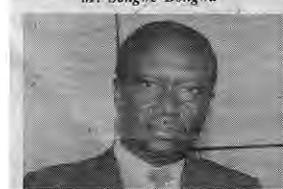
M. Ayang Luc



M. Yang Philemon



M. Songwe Bongwa



Le Professeur Hubert Nkouda

M. Egbe Tobi

M. Joseph Charles
DOUMBA

M. Joseph Charles Doumba, ministre Chargé de Mission à la présidence de la République.

Administrateur civil principal. Né le 2 février 1936, originaire de Bertoua, département du Lom-et-Djerem.

Diplômes universitaires : Licencié en droit et sciences économiques ;

— Diplôme d'Etudes littéraires générales d'anglais de l'Université de Yaoundé :

— Diplôme de l'Ecole nationale d'Administration et de Magistrature de Yaoundé :

— Antécédents professionnels :

— Secrétaire général du vice-Premier ministre chargé de l'Intérieur :

— Secrétaire général de l'Assemblée nationale ;

Activités dans le parti :

— Directeur des études de l'Ecole des Cadres de l'Union nationale camerounaise :

— Le 7 juin 1974 est nommé ministre de l'Information et de la Culture :

— Le 30 juin 1975 est nommé ministre de la Justice :

— 1980 à 1982 il est ministre chargé de Mission à la Présidence de la République.

Distinctions honorifiques :

Entre autres décos : Chevalier de l'Ordre de la valeur.

Situation de famille : marié et père de cinq enfants.

Dr Joseph FOFE



Dr Joseph Fofe, ministre du Travail et de la Prévoyance sociale.

Né en décembre 1936 à Dschang dans le département de la Menoua. Originaire du département des Bambaras.

Etudes primaires : 1942 à 1949 à Dschang où il obtient le certificat d'Etudes primaires élémentaires.

Etudes secondaires : 1949-50 jusqu'en 1956 au Lycée Leclerc. Départ pour la France où il s'inscrit au Lycée Clemenceau de Nantes. Passe le Bac. Rentre ensuite en préparation de géométrie-expert, en passe le préliminaire de géométrie-expert. Rentre de nouveau à la faculté des Sciences de Rennes où il passe PCB (physique-chimie-biologie) avec mention assez bien. Rentre à la faculté de Médecine et de Pharmacie de Nantes. Prépare chirurgie dentaire, et en sort en 1965 avec le diplôme d'Etat puis prépare le doctorat d'Etat qu'il soutient avec succès et obtient la mention très honorable (1974). Retour au pays, il est successivement chef de service dentaire à l'Hôpital départemental de Nkongsamba, chef de service dentaire à l'Hôpital central de Yaoundé (1968), chef de service de santé dentaire au ministère de la Santé (1975). Il est nommé conseiller médical en 1983.

Carrière sportive : A été plusieurs fois président des différentes fédérations camerounaises de sport (judo et disciplines assimilées, haltérophilie, boxe). Membre du comité directeur de football et président de la commission de la coupe du Cameroun. Introduit pour la

LES NOUVEAUX

première fois le tirage au sort de la coupe à la CDC. Repart en 1958 à Londres pour faire une spécialisation en chirurgie. Obtient le diplôme de fellow of Royal College Surgeons of England and Edimbourg en 1959. Rente à l'Université d'Ibadan et occupe le poste de chirurgien (1960-1965).

Professeur et chef de département de chirurgie de l'Université d'Ibadan. Quitte le Nigeria en 1971 pour le Cameroun et est nommé professeur au CUSS. Est nommé en septembre 1974 vice-chancelier de l'Université de Yaoundé. Est nommé en juillet 1982 Délégué général à la Recherche scientifique et technique. Gagne en 1972 le prix : « The Albert Lasker Award for Cancer ». Il est l'auteur de plus d'une centaine de publications scientifiques.

Le Dr Anomah Ngu est membre de plusieurs sociétés savantes : président de l'Association des Universités africaines, président du Collège des chirurgiens de l'Afrique de l'Ouest. Marié et père de 4 enfants, il est chevalier de l'Ordre de la valeur.

Mme YAOU,
NÉE AISSATOU
AMADOU

Mme Yaou Boubakary, ministre de la Condition féminine.

Elle est née le 28 novembre 1951 à Tchéboa, dans le département de la Bénoué (province du Nord). Ses parents sont cultivateurs. Petite fille sage, elle fait ses études primaires à Tchéboa et à Garoua. Ses études secondaires se dérouleront dans un parcours sans faute, à Garoua et au Lycée Technique de Douala. Elle est inscrite à l'Université de Rouen, où elle obtient, en 1975, sa licence en sciences économiques. Aussitôt, c'est le retour au pays natal.

Elli est recrutée à la SNI. Mais, dès 1976, elle doit se rendre aux Etats-Unis, où, pendant trois ans, elle va se remettre carrément à l'école. Efforts récompensés, puisqu'elle obtient, en 1979, le Master's Degree, option Finances-comptabilité.

Les études terminées, c'est le second retour au pays natal. Mme Yaou réintègre la SNI, cette fois comme cadre et elle est nommée, en avril 1981, adjoint au Directeur financier, poste qu'elle occupe jusqu'au 4 février 1984. Mme Yaou est mariée à un médecin ; elle est mère de trois enfants.

Madame
BASSONG Isabelle

Mme Bassong Isabelle, vice-ministre de la Santé publique.

Née le 9 février 1937 à Ebolowa, dans le département du Ntem. Traductrice principale à l'Assemblée nationale, sous-directeur linguistique.

Etudes primaires :

Poursuit ses études au gré des affectations de son père fonctionnaire tour à tour à Sangmelima, Garoua, Yaoundé (école de filles de Messa), Ebolowa, Batouri.

Etudes secondaires :

Passé en 1950 le concours d'accès en 6 au Collège Moderne de journées filles de New-Bell à Douala. Poursuit ses études à Cahors (Prefecture du Lot) à l'Ecole normale d'institutrices (1954). Passé le BAC, série sciences expérimentales en 1957 avec mention bien.

Etudes supérieures :

Année pédagogique à l'Ecole normale d'institutrices le Bourget, y obtient le certificat de fin d'études normales avec mention assez bien. S'inscrit à la Sorbonne, y prépare une licence d'anglais avec mention, une licence d'enseignement en 1961. Elle fréquente ensuite l'école de traducteurs et d'interprètes de Paris (HEC).

Rentree au Cameroun en 1961, elle a servi depuis lors à l'Assemblée nationale. C'est là qu'elle prépare et obtient un diplôme d'études supérieures d'anglais à l'Université de Yaoundé.

Activités politiques :

Sur le plan de l'OFUNC, Mme Bassong a été secrétaire du Comité de base UNC de Yaoundé-ville. Secrétaire de la sous-section OFUNC de Yaoundé 1^{er}. Secrétaire de la section départementale OFUNC du Mfoundi. Trésorière du Comité national de la jeunesse.

Elle a beaucoup travaillé dans le domaine de l'animation culturelle et des mouvements de jeunesse. A participé en 1970 au Congrès mondial de la Jeunesse à New-York.

Mariée à Benoit Bassong, ingénieur du Génie civil au ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat. Mère de 4 enfants.

(Suite page 15)

FORMATION DU GOUVERNEMENT DU RENOUVEAU

CONSERVENT LEUR PORTEFEUILLE



M. Gilbert Andze Tsoungui, ministre d'Etat chargé des Forces Armées



M. André Ngongang Ouandji, ministre d'Etat chargé de la Justice, Garde des Sceaux



M. Eteki Mboumoua, ministre chargé de Mission à la Présidence de la République



M. Ibrahim Mbombo Njoya, ministre de la Jeunesse et des Sports



M. Tonye Mbog Félix, ministre des Affaires étrangères



M. Aminou Oumarou, ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères



M. Jean Fouman Akame, ministre de l'Administration du Territoire



M. Etienne Ntsama, ministre des Finances



Le Pr Ngango Georges, ministre chargé de Mission à la Présidence de la République



Mme Tsanga Delphine, ministre des Affaires sociales



M. Robert Mbella Mbappe, ministre des Postes et Télécommunications



M. Abdoulaye Babale, ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat



M. Ngome Kome Albert, ministre des Transports



M. François Sengat Kuo, ministre de l'Information et de la Culture



M. Dakayi Kamga, ministre de l'Équipement



M. Sadou Hayotou, ministre de l'Agriculture



M. Solomon Nfor Gwei, vice-ministre de l'Agriculture



Mme Dorothy Njeuma, vice-ministre de l'Education nationale



Mme Tankeu Elisabeth, vice-ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire



M. Namaya Michael, vice-ministre du Commerce et de l'Industrie

CHANGENT DE PORTEFEUILLE



M. Youssoufa Daouda, ministre d'Etat chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire.



M. Zambo Joseph, ministre délégué à la présidence de la République chargé des relations avec les assemblées.



M. René Ze Nguélé, ministre de la Fonction publique.



M. Abouem à Tchoyi, secrétaire général de la présidence de la République. (Voir biographie P. 15)



M. Christopher Nsahlai, secrétaire général adjoint à la présidence de la République. (Voir biographie P. 15)



M. Bol Alima Gibering, ministre d'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique.



M. Limangana Tori, ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries animales.



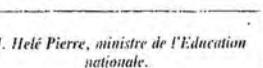
M. Daniel Kamgueu, ministre de l'Informatique et des Marchés publics.



M. Nkuétje Jean, secrétaire général adjoint à la présidence de la République.



M. Joseph Chongwain Awunti, ministre délégué à l'Inspection générale de l'Etat et à la réforme administrative.



M. Helé Pierre, ministre de l'Education nationale.



M. Labarang Mohamedou, secrétaire général adjoint à la présidence de la République.



Le directeur du cabinet civil de la Présidence du Cameroun.
M. Philippe Mataga précédemment directeur-adjoint du cabinet civil de la Présidence de la République, est pour compter de la date de signature du présent décret, nommé directeur du cabinet civil avec rang et prérogatives de ministre.

CABINET CIVIL

FORMATION DU GOUVERNEMENT DU RENOUVEAU

ORGANISATION DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**Le Président de la République,
Vu la constitution ;
DECREE :**

Article premier : La Présidence de la République comprend :
 — le secrétariat général ;
 — le cabinet civil ;
 — l'Etat-major particulier du Président de la République ;
 — le ministre délégué à la Présidence chargé des Relations avec les Assemblées ;
 — le ministre délégué à l'Inspection générale de l'Etat et à la Réforme administrative ;
 — les ministres chargés de Mission ;
 — les conseillers spéciaux ;
 — les ambassadeurs itinérants ;
 — le secrétariat particulier du Président de la République ;
 — les services rattachés.

CHAPITRE I LE SECRETARIAT GENERAL

Art. 2 : (1) Le secrétariat général est chargé d'instruire toutes les affaires soumises à la sanction du Chef de l'Etat ainsi que les dossiers que lui confie le Président de la République.

(2) Il suit l'exécution des décisions prises par le Chef de l'Etat.

Art. 3 : (1) Le secrétariat général est placé sous l'autorité d'un secrétaire général ayant rang et prérogatives de ministre d'Etat.

(2) Il est assisté de trois secrétaires généraux-adjoints ayant rang et prérogatives de ministre ou de vice-ministre.

Art. 4 : Le secrétariat général comprend :

- les conseillers techniques,
- les chargés de mission,
- les attachés,
- les services internes,
- les services rattachés.

Art. 5 : Le secrétaire général assure :

- la direction générale du secrétariat général ;
- l'instruction des affaires soumises à la sanction du président de la République ;

- la préparation et le secrétariat des conseils ministériels.

Art. 6 : Des attributions propres peuvent être déléguées par un texte particulier aux secrétaires généraux-adjoints qui bénéficient à ce titre d'une délégation de signature.

Art. 7 : (1) Les conseillers techniques ainsi que les chargés de mission responsables d'une division sont directement rattachés au secrétaire général.

Le domaine de leur compétence propre peut être fixé par un texte particulier.

(2) Ils reçoivent à cet effet, une délégation de signature du secrétaire général.

(3) Les conseillers techniques sont éventuellement assistés de chargés de mission ou d'attachés.

(4) Les conseillers techniques, les chargés de mission et les attachés effectuent tous travaux qui leur sont confiés par :

- le président de la République,
- le secrétaire général,
- les secrétaires généraux-

adjoints.

Art. 8 : Les services internes du secrétariat général comprennent :

- le secrétariat particulier du secrétaire général ;
- les secrétariats particuliers des secrétaires généraux-adjoints ;
- la direction des affaires réglementaires ;
- la direction des affaires générales ;
- la direction des services linguistiques ;
- le service d'ordre ;
- le bureau du chiffre et des ordres de mission.

Art. 9 : (1) Placée sous l'autorité d'un directeur, la direction des affaires réglementaires est chargée :

- du contrôle, de la mise en forme et de la publication des textes réglementaires ;
- des litiges d'ordre administratif dont est saisie la Présidence de la République ;

- du visa des actes réglementaires et des décisions individuelles émanant des services rattachés à la présidence de la République.

(2) Elle comprend :

- le service de la réglementation,
- le service des visas,
- le service du Journal officiel.

Art. 10 : Placé sous l'autorité d'un chef de service, éventuellement assisté d'un adjoint, le service de la réglementation comprend deux bureaux :

- le bureau de la réglementation,
- le bureau des archives législatives et réglementaires.

Art. 11 : Placé sous l'autorité d'un chef de service, éventuellement assisté d'un adjoint, le service du Journal officiel comprend deux bureaux :

- le bureau de traduction,
- le bureau de liaison.

Art. 12 : Placé sous l'autorité d'un chef de service, assisté de deux adjoints, le service des visas comprend deux bureaux :

- le bureau des actes réglementaires.

- le bureau du visa des décisions individuelles.

Art. 13 : Placée sous l'autorité d'un directeur, la direction des affaires générales est chargée des questions de personnel, de budget et de matériel.

Elle comprend :

- le service du personnel,
- le service du budget et du matériel,
- le service des liaisons radio.

Art. 14 : Placé sous l'autorité d'un chef de service, assisté d'un adjoint, le service du personnel comprend deux bureaux :

- le bureau du personnel fonctionnaire,
- le bureau du personnel démissionnaire et contractuel.

Art. 15 : Placé sous l'autorité d'un chef de service, le service du budget et du matériel comprend deux bureaux :

- le bureau du budget,
- le bureau du matériel.

Art. 16 : Le service des liaisons radio est dirigé par un chef de service.

Art. 17 : (1) Le service d'ordre est dirigé par un chef de service éventuellement assisté d'un adjoint.

(2) Il comprend quatre bureaux :

- le bureau du courrier-arrivée,
- le bureau du courrier-départ,
- le bureau du courrier confidentiel,
- le bureau du fichier et des archives.

Art. 18 : (1) Sont rattachés au secrétariat général de la Présidence de la République, les services suivants :

- la Délégation générale à la Sécurité nationale, en ce qui concerne son administration ;
- le secrétariat permanent à la défense nationale ;
- le Centre national de documentation ;

- la sécurité présidentielle ;
- le secrétariat du Conseil supérieur de la magistrature.

(2) L'organisation de ces services est fixée par des textes particuliers.

CHAPITRE II DU CABINET CIVIL

Art. 19 : Le cabinet civil est chargé :

- des affaires réservées ;
- des audiences du Président de la République ;

Art. 20 : Placé sous l'autorité d'un chef de service assisté d'un adjoint, le service de la réglementation comprend deux bureaux :

- du protocole ;
- des voyages officiels.

Art. 21 : Le cabinet civil est placé sous l'autorité d'un directeur de cabinet ayant rang et prérogatives de ministre.

Le directeur du cabinet est éventuellement assisté d'un adjoint ayant rang et prérogatives de vice-ministre.

Art. 22 : Le cabinet civil de la Présidence de la République comprend :

- les conseillers techniques,
- les charges de mission,
- les attachés,
- les services internes.

Art. 23 : Les services internes du cabinet civil comprennent :

- le secrétariat particulier du directeur du cabinet civil ;
- le secrétariat particulier du directeur-adjoint du cabinet civil ;

- l'intendance du Palais,
- le protocole ;

- le service de la communication,
- le bureau de la chancellerie.

Art. 24 : Les secrétariats particuliers et l'intendance du Palais sont régis par des textes particuliers.

Art. 25 : Le protocole est dirigé par un directeur du protocole assisté d'un adjoint ayant respectivement rang et prérogatives de directeur et de directeur-adjoint de l'administration centrale.

Art. 26 : (1) Le protocole est chargé :

- de l'accueil des hôtes du Chef de l'Etat ;

- de l'organisation des cérémonies officielles avec participation du Chef de l'Etat ;

- des invitations du Chef de l'Etat ;

- des voyages officiels.

(2) Il comprend trois services :

- le service d'accueil et des cérémonies,
- le service de invitations et des étiquettes,

- le service des voyages officiels.

Art. 27 : (1) Le service d'accueil et des cérémonies est placé sous l'autorité d'un chef de service assisté d'un adjoint. Il est chargé :

- de l'accueil des hôtes du Chef de l'Etat ;

- de la préparation des cérémonies de présentation des lettres de créances en rapport avec le ministère des Affaires étrangères.

(2) Il comprend deux bureaux :

- le bureau d'accueil,
- le bureau des cérémonies.

Art. 28 : Placé sous l'autorité d'un chef de service assisté d'un adjoint, le service des invitations et des étiquettes est chargé :

- des questions d'invitation ;

- de la tenue à jour de la liste de présence des membres du gouvernement et des autres personnalités camerounaises.

Art. 29 : Placé sous l'autorité d'un chef de service assisté éventuellement d'un adjoint, le service des voyages officiels est chargé de la préparation des voyages du Chef de l'Etat.

Art. 30 : Le service de la communication est chargé :

- de la recherche et du traitement de l'information nationale et internationale ;

- de la présentation et explication des choix du Chef de l'Etat auprès de l'opinion publique nationale et internationale ;

- de l'abonnement aux journaux pour les services de la Présidence de la République.

CHAPITRE III DE L'ETAT-MAJOR PARTICULIER DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Art. 31 : L'Etat-major particulier est chargé :

- de l'examen des affaires militaires qui lui sont confiées par le président de la République ;

- de l'étude des affaires militaires qui, aux termes des lois et règlements, relèvent de la Présidence de la République ;

- des liaisons aériennes pré-sidentielles.

Il participe en outre à l'organisation des honneurs militaires à rendre au président de la République et aux Chefs d'Etats étrangers dans les différentes cérémonies.

Art. 32 : (1) L'Etat-major particulier comprend :

- le chef de l'Etat-major particulier,

- des officiers d'ordonnance,
- des officiers aides de camp,
- des officiers conseillers techniques,

— le service des affaires militaires,

— le service des liaisons-air.

(2) L'organisation interne de l'Etat-major particulier est fixée par décret.

CHAPITRE IV DES MINISTRES DELEGUES A LA PRESIDENCE

Art. 33 : (1) Le ministre délégué à la Présidence chargé des relations avec les assemblées s'occupe :

- des relations avec les assemblées ;

- de toute autre mission à lui, confiée par le Président de la République.

(2) Ses services sont régis par des textes particuliers.

Art. 34 : (1) Le ministre délégué à l'Inspection générale de l'Etat et à la Réforme administrative est responsable du contrôle supérieur des services publics et de la mise en œuvre de la réforme administrative.

(2) Il effectue tous travaux ou missions que lui confie le Président de la République.

(3) Ses services sont régis par des textes particuliers.

CHAPITRE V DES MINISTRES CHARGES DE MISSION

Art. 35 : Les ministres chargés de mission effectuent tous travaux ou missions à eux confiés, par le président de la République.

*CHAPITRE VI
DES CONSEILLERS
SPECIAUX ET
DES AMBASSADEURS
ITINERANTS*

Art. 36 : (1) Les conseillers spéciaux et les ambassadeurs itinérants effectuent tous travaux ou missions qui leur sont confiés par le président de la République.

(2) Toutefois, les conseillers spéciaux peuvent être chargés, sous l'autorité du secrétaire général, de suivre ou d'animer des secteurs d'activité relevant du secrétariat général.

CHAPITRE VII DU SECRETARIAT PARTICULIER DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Art. 37 : Le secrétariat particulier est chargé :

- de la correspondance privée du Président de la République ;

- de toutes autres tâches à lui confiées par le Président de la République.

Le secrétaire particulier a rang d'attaché.

CHAPITRE VIII DISPOSITIONS DIVERSES

Art. 38 : Des textes subséquents préciseront en tant que de besoin, les attributions et les modalités de fonctionnement des différents services de la Présidence de la République.

Art. 39 : Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires ; notamment le décret N° 83/106 du 3 mars 1983 réorganisant la présidence de la République.

Art. 40 : Le présent décret sera enregistré puis publié au journal officiel en français et en anglais.

Maxim Saury, musicien de jazz français à C.T. :

« NÉ DES RYTHMES AFRICAINS LE JAZZ EFFECTUE SON COME-BACK SUR LE CONTINENT NOIR »

Maxim Saury, musicien de jazz, clarinettiste, chef d'orchestre et compositeur est au Cameroun depuis quelques jours, avec son orchestre le Maxim Saury Jazz Music. L'auteur de la musique du film « Les tricheurs » et de centaines de morceaux de jazz, l'homme qui a côtoyé les plus grands maîtres dans cet art s'est produit récemment au Méridien. Ce globe-trotter, fort de sa longue expérience qui lui a valu deux disques d'or vient ici pour la plus grande joie des amateurs de jazz et de tous les mélomanes. Maxim Saury qui s'était déjà produit au Cameroun en 1963 nous parle de sa longue carrière.

Cameroun-Tribune : Pouvez-vous nous parler de votre carrière. Pourquoi avez-vous choisi la clarinette ?

MAXIM SAURY : Je suis issu d'une famille de musiciens qui jouaient de la musique classique européenne. En 1943, à quinze ans, j'ai pris des leçons de violon. J'ai découvert le jazz avec des musiciens tels que Django Reinhardt, Hubert Rosting, Alix Combelle, Aimé Borelli... J'ai appris la clarinette et joué le jazz en amateur avant d'y consacrer toute ma vie.

Les grands moments de ma carrière sont le « Caveau de la Huchette » pendant douze ans. Quatre ou cinq grands films dont le très célèbre « Les tricheurs ». J'ai aussi énormément voyagé à travers le monde. Je suis allé aux U.S.A. et les ai parcourus comme clarinettiste soliste. J'ai traversé toute l'Afrique francophone, Tahiti, et aussi l'Amérique du Sud.

S'agissant de la production, nous avons enregistré plus de quatre cents morceaux, cent émis-



Maxim Saury : « Le jazz-rock des jeunes est une escroquerie ».

sions de télévision avec Jean-Christophe Avery. J'ai assisté à toutes les grandes manifestations de jazz, au festival de Nice, à ceux de Juan-les-Pins, d'Antibes.

C.T. : A partir de votre expérience comment jugez-vous l'audience du jazz en France ?

M.S. : J'ai eu deux disques d'or, ce qui est une preuve pour un musicien de jazz qui vit en France. Le disque de jazz en France ne se vend pas aussi bien que la musique populaire chantée. Nous n'avons pas le support publicitaire de la radio et surtout de la télévision.

C.T. : Vous jouez du jazz à la mode Nouvelle-Orléans. Cette musique traditionnelle qui a aussi des bases religieuses n'est-elle pas concurrencée par le jazz-rock des jeunes ?

M.S. : Le label jazz a été déformé depuis. On lui a ajouté d'autres mots ou adjectifs pour définir une musique totalement différente tels que jazz-rock, hard rock etc... Ceci est une véritable escroquerie commerciale quand on pense à la pureté et au non commercialisme du jazz traditionnel, celui qui est né à la Nouvelle-Orléans, berceau de nombreuses influences musicales africaines d'abord, européennes ensuite et de musique de « cowboy » pour terminer.

C.T. Vous venez d'évoquer les influences africaines, que pensez-vous de la musique du continent noir ?

M.S. : J'ai beaucoup de disques de musique africaine qui conservent toutes les qualités des différents pays d'où proviennent les musiciens. Le jazz est issu certainement des rythmes africains, mais joué par des musiciens qui ont quitté l'Afrique depuis longtemps. On assiste maintenant à un retour du jazz en Afrique, parfaitement bien assimilé par la nouvelle génération de musiciens africains.

C.T. : Qu'est-ce qui fait un bon clarinettiste et un bon chef d'orchestre ?

M.S. : Du travail, du travail, du travail. Lorsqu'on a pris goût à jouer de la clarinette ou d'un autre instrument quelque soit le style de musique, il faut travailler huit heures par jour. Tout le monde n'a pas les qualités requises pour devenir chef d'orchestre de jazz. Un musicien qui devient chef est un monsieur qui a des idées musicales plus fortes que les autres.

Propos recueillis par Hilda Madiba.

UNE EXPOSITION SUR L'ART CAMEROUNAIS A WASHINGTON

Une exposition sur l'art camerounais, la plus importante jamais organisée aux Etats-Unis, a ouvert ses portes mercredi dernier à Washington.

Elle regroupe 153 statues et objets provenant de plusieurs musées et collections privées au Cameroun, aux Etats-Unis et en Europe. De nombreuses pièces ont notamment été prêtées par le musée de l'Homme à Paris et le musée « Field » d'histoire naturelle à Chicago.

L'exposition est essentiellement consacrée à l'art de la savane camerounaise, mais comprend également des objets en provenance du Sahel au Nord, et de la forêt au Sud du pays.

L'exposition est organisée par le musée d'histoire naturelle du célèbre Institut Smithsonian de Washington, où elle se prolongera jusqu'au 17 juin.

Elle deviendra ensuite itinérante et sera reprise par plusieurs autres villes américaines d'ici la fin de 1985 : Houston, la Nouvelle-Orléans, Chicago et New York.

Volée et vendue il y a quelques années, la célèbre statue « Afu Akom » qui avait été récupérée par le gouvernement camerounais fera partie de cette exposition.

Originaire de Bamenda, sa disparition avait peiné les habitants et son retour fut l'objet d'une manifestation conséquente.

**Entrepôt à louer derrière Hôtel de l'indépendance, surface couverte env. 273 m² + appentis 84 m². Cour intérieure desservant les magasins env. 765 m².
Loyer : 500 000 F/mois. Libre à partir du 31/01/84.
S'adresser au 23-18-85 pour tous renseignements complémentaires.**



L'Afu Akom, une des pièces maîtresses de cette exposition.

La poétesse afro-américaine

Carolyn Fowler en fin de séjour au Cameroun :

« JE LANCERAI UN PONT ENTRE LES ASSOCIATIONS D'ÉCRIVAINS NOIRS DE LA DIASPORA ET L'APEC»

Invitée par l'Association nationale des poètes et écrivains camerounais (APEC), Mme Carolyn Fowler, écrivain et professeur de littérature noire à l'Université d'Atlanta, vient d'achever un séjour de deux mois dans notre pays. Le programme de ce séjour particulièrement chargé comprend des conférences, des cours dispensés à l'Université de Yaoundé et des voyages à travers nos provinces. Les contacts autant avec les créateurs qu'avec nos populations ont été pour le Dr Fowler, « très enrichissants ».

« Je lancerai un pont entre les associations d'écrivains noirs des Etats-Unis et d'Haïti et l'APEC », a-t-elle promis.

Le 9 décembre dernier, Mme Carolyn Fowler donnait sa première conférence au Centre culturel américain de Yaoundé, conférence ayant pour thème : « La recherche d'une tradition afro-américaine du roman ». Dans le cadre des activités de la 5^e conférence générale de l'APEC, elle entretient un public nombreux au Centre culturel français sur le thème : « L'écrivain noir américain et la question de l'identité culturelle ». Au département de littérature négro-africaine que dirige le Professeur Fonlon à l'Université de Yaoundé, Mme Fowler a eu à dispenser un certain nombre de cours sur la littérature de la diaspora avec des enseignants locaux tels que Mme Etende Grâce, MM. Futché, Ntonto et Aliko Songolo.

AMBANCES AUTHENTIQUES

Parlant de ses voyages qui l'ont menée dans les provinces du Nord-Ouest, de l'Ouest, du



Le Dr Carolyn :
des rencontres enrichissantes.

Centre, de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord, le Dr Fowler affirme : « le plus grand intérêt était de rencontrer les gens et d'être dans les ambiances authentiques. Je voulais découvrir les valeurs locales, les coutumes ». Notre culture, elle a eu aussi l'occasion de l'apprécier à travers des spectacles, des livres et des revues.

Elle a apprécié particulièrement les efforts de nos écrivains pour se regrouper, mieux se connaître, intensifier leurs productions. À travers elle s'amorce d'amples possibilités d'ouverture entre nos hommes de lettres et les écrivains noirs du monde entier. Il y aura échanges de revues, de livres et de documents et peut-être aussi, espère-t-elle, « si le gouvernement camerounais veut bien soutenir des voyages comme le gouvernement américain a soutenu le sien », des échanges de visites. Des conférences annuelles comme celle sur la littérature afro-américaine à l'Université de Harvard et celle de l'African Literature Association (ALA) sont des cadres propices à ces contacts.

David NDACHI TAGNE

RECHERCHONS MECANICIEN SPECIALISTE POCLAIN SERIEUSES REFERENCES EXIGEES.

Pour tout renseignement, prendre contact avec SOCADHYA - PK 12

OFFRE D'EMPLOI

Importante Société de la place recherche pour sa Direction générale un comptable titulaire d'un BTS ou d'un D.E.C.S.

4 à 5 ans d'expérience.

Préférence sera donnée à un candidat ayant expérience cabinet d'expertise.

Envoyez curriculum vitae manus à C.P.E. Douala BP 1137 qui transmettra S/REF. C.D.P.



Ouest

NDE

Séminaire de formation des délégués du SYNAPCAM et délégués des planteurs

Le SYNAPCAM (Syndicat National des Agriculteurs et des Paysans du Cameroun) a tenu récemment, à la permanence du parti de Bangangté, un séminaire des délégués de cet organisme et délégués des planteurs du département du Nde.

Une délégation du bureau national, en provenance de Nkongsamba coordonnait les travaux en présence de M. Bongwa Michael adjoint d'arrondissement de Bangangté, représentant le sous-préfet empêché.

L'objet de ce séminaire de former et d'informer les planteurs du département sur les modalités d'application des taxes sur la commercialisation des produits de base (cacao et café) et les

moyens de vérifier et la gestion des organismes coopératifs, de faire également appliquer les textes portant sur l'immatriculation des terrains des concessions rurales pour leur mise en valeur.

En pratique, la démonstration d'une bascule en vue de diminuer dans un proche avenir l'intensité des fraudes dont les producteurs sont victimes lors des pesées de leurs produits dans les magasins a été conduite par un groupe de techniciens de la brigade des prix, poids et mesures venu spécialement de Bafoussam pour la circonstance.

Dans son mot introductif, l'adjoint d'arrondissement de Bangangté a indiqué que le SYNAPCAM, une organisation spécialisée ayant ses objectifs et ses principes spécifiques n'a pas l'intention de se substituer aux organismes coopératifs. Il a demandé aux séminaristes de suivre avec le maximum d'attention les divers exposés préparés à leur intention par les différents encan-

teurs, ce qui leur permettra de réduire leurs efforts dans la production.

Les exposés présentés aux stagiaires portaient sur les notions variées ayant trait à la vie et à la promotion de l'agriculture, les syndicats et leurs structures, le sol et la rentabilité des engrangements, le but du crédit agricole, la commercialisation des produits de base, les retournes et primes à cacao, le syndical professionnel agricole enfin la coopérative et son fonctionnement.

Après ces différents exposés dont l'intérêt a été confirmé par le jeu questions-réponses, les délégués ont souhaité que des séminaires analogues puissent se tenir au niveau de chaque unité administrative pour une meilleure sensibilisation et la mobilisation des planteurs avant l'ouverture des prochaines campagnes cafétières.

Charles HESSI
(CAMNEWS)

AVIS D'APPÉL D'OFFRES NATIONAL

La Présidence de la République du Cameroun lance un appel d'offres national pour la construction de l'Hôtel des Finances de Bamenda.

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être consultés et retirés à la Présidence de la République - Direction Centrale des Marchés - à compter du 6 février 1984 sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public de la somme de 100.000 F CFA.

Les soumissions rédigées en français ou en anglais et contenant les offres devront parvenir à l'adresse ci-après :

Présidence de la République
Secrétariat Général
Direction Centrale des Marchés

Yaoundé (Cameroun) au plus tard le 14 avril 1984 à 12 heures, heure locale, soit par poste en recommandé avec accusé de réception, soit déposées contre récépissé et devront porter la mention "Appel d'offres national du 14 avril 1984 pour la construction de l'Hôtel des Finances de Bamenda - A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement".

L'ouverture des plis sera effectuée dans la salle de conférences du Secrétariat de la Présidence de la République par la Commission Centrale des Marchés siégeant en séance privée.

Résultats d'appel d'offres

Le Secrétaire général de la Présidence de la République communique :

L'entreprise dont le nom suit a été retenue pour la réalisation de l'opération ci-après :

FOURNITURE DE QUINZE (15) WAGONS A BALLAST A LA REGIE NATIONALE DE CHEMINS DE FER DU CAMEROUN.

Entreprise retenue : CADOUX.

L'intéressé voudra bien prendre l'attache de la Présidence de la République (Direction Centrale des Marchés) avant le 10 février 1984 pour l'établissement du projet de contrat correspondant et de l'organisme bénéficiaire avant le 15 février 1984 pour l'obtention d'un ordre de service de déclencher cette opération au plus tard le 20 février 1984.

Par ailleurs, cette société devra remettre à la Direction Centrale des Marchés une quittance de versement au Trésor Public de la somme de quinze mille (15.000) francs CFA représentant les frais d'expédition en recommandé du marché signé.

Enfin, les entreprises n'ayant pas été retenues sont priées de passer avant le 10 février 1984 à la Présidence de la République (Direction Centrale des Marchés) retirer leurs soumissions. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Nouveaux
arrivages
tous les jours

R KING TEXTILES

BOUTIQUE

LE SPECIALISTE du pagne

à côté de Monoprix-AKWA

**UN HOMME ELEGANT
EXIGE UN PARFUM CAPTIVANT...**

IL CHOISIT SEXYLIA

**LA TECHNIQUE AU SERVICE
DE L'HOMME...**

Linde AU CAMEROUN
C'EST

CAMER
Industriel

DOUALA . YAOUNDE . GAROUA

Linde

Linde AG, Werksgruppe Güldner Aschaffenburg,
Postfach 62, Schweinheimer Str. 34, D-8750 Aschaffenburg,
Telefon (0 60 21) 341, Telex 04-188 581 (ga d)



Centre**MBAM****PLUS DE TROIS CENTS PARENTS D'ÉLÈVES
DU CES DE BOKITO RÉUNIS EN CONGRÈS**

Regrouper les parents d'élèves autour d'un même idéal, veiller à la défense des intérêts matériels, culturels et moraux de l'école, représenter par l'intermédiaire d'un mandataire les parents d'élèves auprès des pouvoirs administratifs et des organismes publics, sensibiliser le milieu environnant aux problèmes de formation de la jeunesse et créer un climat de cohésion entre les adultes et les

jeunes en vue d'édifier un monde meilleur. Tels sont les objectifs et les buts que plus de trois cents parents d'élèves du collège d'enseignement secondaire de Bokito regroupés dans leur association se sont fixés d'atteindre récemment dans le cadre d'un congrès annuel qui les a réunis à Bokito. La séance d'ouverture présidée par M. Menkene Bikolong s'est déroulée dans la permanence du

parti de la localité en présence notamment de M. Mbamack Onobion Michel représentant le sous-préfet. Cinq points ont figuré à l'ordre du jour, à savoir : élection des membres du nouveau bureau ; exposé du directeur du CES.

Après l'élection du bureau de séance, la parole fut donnée au trésorier sortant de l'association qui a fait l'autopsie de sa gestion financière au cours des

deux dernières années. De ce bilan il ressort que pendant l'année scolaire 1981-82, les membres de cette association ont cotisé une somme de 366.000 F. De cette somme d'argent, 330.740 F. ont servi à l'achat d'une machine à écrire long chariot et confiée au collège.

A l'issue des travaux, un nouveau bureau a été élu pour l'année scolaire 1983/84. En voici la composition :

— Président : M. Ekorn Isaac-Oscar
— V/président : M. Menkene Bikolong
— Secrétaire : M. Boyomo Bigobi Ernest
— Trésorier : M. Awang

Boutingue Thomas (réélu).

Dans son exposé, le directeur du CES a fait un large tour d'horizon sur les problèmes relatifs à la gestion du personnel enseignant qui demeure encore insuffisant, à la promotion et à l'exclusion de certains élèves.

Par ailleurs, par le biais du nouveau président de l'association, les parents d'élèves ont demandé au directeur du CES de Bokito la multiplication par quatre du nombre de classes pour faire face aux effectifs pléthoriques de l'établissement.

Rémy NGOLILE OGUIDE.
(CAMNEWS)



Les nouvelles HONDA CIVIC ont tout pour séduire.
A Leurs 1300 cm³ et leurs 4 roues indépendantes, elles ajoutent
un confort et des équipements exceptionnels.
Economique avec ses 5 vitesses, votre nouvelle HONDA
CIVIC vous attend à l'Agence Centrale.

HONDA
CIVIC

AGENCE CENTRALE Douala, rue Joffre - Tél. : 42.54.80 Yaoundé, route de l'aéroport - Tél. : 23.21.11

à compter du lundi 6 février

**GRANDE PROMOTION
DU SUPER JAVA HOLLANDAIS**

R W KING TEXTILES

**PRIX TRES ETUDES + TEE-SHIRT CADEAU
à tout acheteur de 5 pièces**

Boutique à côté de Monoprix - Akwa

18^e FÊTE DE LA JEUNESSE

La semaine de la jeunesse, 18^e édition, est entrée dans sa phase active depuis près de six jours. Les manifestations sportives battent leur plein partout dans le pays. Le dernier week-end a été marqué à Yaoundé par les éliminatoires de handball et de la lutte libre. Elles vont se poursuivre toute la semaine avec le basket-ball qui entre en lice demain mardi à partir de 15 heures à Madagascar : finales directes BEAC-INJS (dames) et BEAC-INJS (messieurs). Les finales de volley-ball et de handball se dérouleront les 9 et 10 février prochains.

Cet après-midi auront lieu les finales d'haltérophilie et de judo à 15 et 18 heures (INJS). Demain à 9 heures toujours en disciplines individuelles, le tennis de table se déroulera à l'INJS (9h) et la boxe mercredi à Madagascar (20 heures). Les épreuves d'athlétisme et de cyclisme seront disputées le samedi.

HANDBALL

LES FINALES SE DISPUTENT LE 10 FEVRIER PROCHAIN

Six matches dames comptant pour la phase éliminatoire des manifestations

Six matches dames comptant pour la phase éliminatoire des manifestations de la fête de la jeunesse se sont déroulés samedi après-midi à Madagascar en présence de près d'un millier de spectateurs. Au total des rencontres d'un bon niveau technique qui ont valu au public de vivre 240 minutes de spectacle de qualité. Seules deux équipes, Chouchou-club et INJS ont remporté toutes leurs rencontres.

Les matches ont démarré avec 45 minutes de retard (14h45) sur l'heure prévue. Contrairement à l'habitude, ce sont les officiels qui étaient des retardataires. Quant au reste, enlever de rideaux, Canon a battu, comme on s'y attendait, CNPS par 12 buts à 6. Un match bien moyen que Ca-

non a néanmoins contrôlé de bout en bout mais avec quelques passages à vide. Notamment au début de la seconde manche lorsque la CNPS s'est approchée à une longueur (6-7) avant de lâcher définitivement son adversaire. AMACAM-Tonnerre de la deuxième heure a été également une partie à sens unique dominée par les joueuses de TKC : 15-8 score final et logique. Chouchou et Canon devaient prendre immédiatement le relais et offrir au public un spectacle captivant. Tandis que les handballeuses de Canon brillaient par leur maladresse, celles de Chouchou plus fraîches physiquement, étaisaient un jeu plus élaboré et cohérent. Tchuisseu, par sa technique et sa finesse à l'aile gauche, et Tchoungui Doudou, douée d'un calme implacable et d'une efficacité remarquables dans le but aux



La formation de l'INJS qui a convaincu samedi dernier (Ph. Nedj).

moments difficiles, ont forcés les applaudissements nourris du public et œuvré pour la victoire de leur club (10-9). Canon aurait bien pu relancer le suspense entretenu jusque-là en rétablissant l'équilibre à 20 secondes de la fin mais la gardienne de Chouchou a réussi le tour de force de dévier le penalty de la dernière chance tiré par Ngo Nkobio.

TONNERRE - INJS : UNE INHABITUÉE EMPOIGNADE

Les filles de Tonnerre et de l'INJS ont livré samedi à Madagascar une partie de handball extraordinaire, peu commune et unique depuis belle lurette. Deux défenses imperméables où les erreurs et les heurts usuels n'avaient pas de place. La recherche du ballon mais aussi le jeu collectif prédominaient. On a dû attendre la 14^e mn pour qu'arrive le premier but de la partie. L'égalisation de l'INJS venait à 2 minutes de la mi-temps (1-1). La deuxième manche s'est poursuivie à un rythme toujours soutenu de part et d'autre mais avec cette différence que six buts ont été marqués dans les deux camps.

Bindzi de Tonnerre s'est distinguée dans cette phase comme tout le match d'ailleurs en gaspillant plusieurs pénalités, il est vrai

que dans le but de l'INJS, Meleuga n'est pas une cible facile. A la fin du temps réglementaire, les deux équipes sont à égalité. Il fallait qu'on procède aux tirs de pénalités pour les départager. L'INJS en a transformé 4 contre 2 à Tonnerre. Le 5^e match a opposé Chouchou à CNPS et s'est achevé par une seconde défaite des filles de la Caisse nationale de la prévoyance sociale. Les joueuses de Chouchou ont péniblement écarté la CNPS. Après s'être beaucoup dépensées contre Canon, elles paraissaient fatiguées, question de récupération. La capitaine Tolongui de CNPS et ses camarades en ont profité pour imposer leur rythme. Et de mener à la mi-temps (4-3). Ce n'est qu'à la reprise que les filles de Chouchou sermonnées dans l'entraîne, ont pris les meilleures initiatives et renversé la vapeur. Score final 8 buts à 5. Au dernier match, l'INJS qui convoitait la première place après avoir enregistré une victoire, a battu AMACAM (9-7).

Les demi-finales mixtes jouées hier dimanche, ont donné les résultats suivants : DAMES : INJS-Canon : 10-8 ; Chouchou-Tonnerre : 7-11.

MESSIEURS : MINUH-INJS : 13-12 ; YUC-Sonel : 21-22.

N. DEMANOU

LUTTE

LES FRUITS D'UN BON SUIVI

Chez les cadets notamment, les lutteurs bien que inexpérimentés, ont cependant mis en exergue des techniques qui ont forcés l'admiration, et aussi les applaudissements du public présent. On aura ainsi assisté à de rudes empoignades surtout dans la catégorie de 63 kg où le jeune Nlong Guy Roland a battu par tomber Mbong. Un autre combat tout aussi intéressant a opposé Avom Alphonse à Mfoua. Le premier a eu raison du second par tomber.

Parmi les combats les plus applaudis, il y a lieu de mention-

ner la confrontation de Kameni contre Nlong Alain Roger. Le second, bien que vaincu aux points, a fait prévaloir de grandes qualités athlétiques et techniques.

Les combats chez les juniors-seniors par contre, nous ont permis de découvrir de grandes individualités notamment dans la catégorie des 82 kg où Booh Louha a livré un combat de haut niveau contre Nto Barthélémy.

En somme, cette admirable prestation de nos jeunes lutteurs est sans conteste le fruit d'un encadrement et aussi d'un suivi constants.

Les finales qui vont se disputer le 10 février prochain prévoient de rudes empoignades dans toutes les catégories de poids. Chez les cadets, les combinaisons se présentent comme suit :

55 kg : Ngam Rigobert contre Abéga ; 63 kg : Nlong Guy-Roland-Avom Anthony ; 68 kg : Oyié Malchi-Maala Denis.

Chez les juniors-seniors : 57 kg : Ngoumou-Abe Galiou ; 62 kg : Ngam Ndaim Nestor-Tchounkeu Rigobert ; 68 kg : Seigning Pascal-Nkom Myondo ; 82 kg : Booh Louha-Nto Barthélémy ; 92 kg : Youmbi-Moaka Denis.

J.E. MIMBOE



Deux lutteurs cadets aux prises sous l'œil vigilant de l'arbitre Tonye Tsaié.

DOSSIERS DE BOURSE

A COMPLÉTER

Le ministre de la Fonction publique communique

Les candidats dont les noms suivent, qui ont été sélectionnés pour suivre un stage de perfectionnement dans le domaine de la nutrition et de l'Alimentation en Belgique, sont priés de se présenter dès diffusion du présent communiqué, à l'Ambassade de Belgique en vue de compléter leurs dossiers de demande de bourse. Il s'agit de : MM. Neba Mokom Augustine et Assah George Mendong.

FOOTBALL :

Bilan de la phase aller du championnat de 1^{re} division :

LES JOUEURS SUSCEPTIBLES D'ETRE EUS « BALLON D'OR »

Et si le championnat se terminait maintenant, quels sont les joueurs susceptibles d'être élus Ballon d'Or ? On peut répondre à cette question en parcourant le tableau des joueurs qui ont retenu l'attention des observateurs. La Chambre centrale d'homologation a d'ailleurs dressé une liste de quinze noms.

Une fois de plus Dihep Di Nkam est à l'honneur. Grâce à la position privilégiée qu'occupe Bako dans ce classement. On se souvient que ce joueur avait déjà été cité parmi les meilleurs buteurs. Bako totalise en effet 11 bulletins positifs obtenus en 15 matches. Il bat de très loin le second de la liste, Bola de PWD de Barnenda qui totalise, lui, 6 bulletins positifs obtenus en 9 matches. Imandy de Foudre d'Akonolinga compte 4 bulletins

pour 6 matches. En quatrième position, arrive Djonke Bonaventure avec 9 bulletins positifs en 14 rencontres. Makanyak est cinquième avec également 9 bulletins positifs après sa participation à 15 rencontres. Dihep Di Nkam revient grâce à Elessa qui occupe la 6^e position au classement. Il compte 6 bulletins positifs en 10 matches. PWD de Barnenda a comme deuxième représentant à cette liste Nji Sunday (7^e) qui accumule 7 bulletins positifs sur 12 matches. Makon de Rail de Douala est 8^e avec 8 bulletins, 15 matches joués.

Le 9^e de la liste est Mbita Hervé de Canon de Yaoundé. Il a obtenu 7 bulletins positifs en 13 matches. Njonsi de Dragon de Douala vient en 10^e place avec 7 bulletins positifs pour 14

matches. Toube, l'autre représentant de Tonnerre est 11^e avec 6 bulletins positifs pour 12 matches. Entente de Ngaoundéré a un représentant, il s'agit de Mahop qui totalise 4 bulletins positifs pour 8 matches. Biya d'Unisport de Bafang, Bounah de Panthère et Motol occupent les trois dernières places du classement avec 6 bulletins positifs chacun.

Voilà donc les 15 joueurs susceptibles d'être élus « Ballon d'Or » à l'issue de la phase aller. Mais les candidats potentiels à cette élection restent les cinq premiers de la liste : Bako, Bola, Imandy, Djonke et Makanyak. Mais quatre d'entre eux sont défavorisés par leur absence de la scène internationale.

M.B.



Djonke Bonaventure de Tonnerre, l'un des meilleurs de la phase aller.

Jeux Olympiques de Los Angeles :

DEBAT AUTOEUR DE LA « FLAMME »

Le refus du Comité national olympique (CNO) grec de participer à la transmission de la flamme olympique au Comité d'organisation des jeux de Los Angeles (LAOOC) recouvre depuis quelques temps un grand débat qui n'est sans doute pas près de s'éteindre.

L'affaire a commencé en mars 1983, quand le LAOOC a fait connaître son intention d'allumer la flamme à Olympie au début du mois d'avril 1984, soit quatre mois

avant l'ouverture des jeux, contre quarante jours ordinairement. Devant les réticences du CNO hellénique, un compromis fut trouvé. La flamme serait allumée dans les premiers jours du mois de mai 1984 et un accord, portant sur le protocole, fut signé en ce sens en mai 1983, à Athènes.

Deux ou trois mois après, les Grecs devaient apprendre par les journaux que le droit de porter la flamme, pour l'acheminer de New-York à Los Angeles, serait vendu à raison de 3.000 dollars par kilomètre. « Nous avons été abasourdis, vexés et furieux », raconte Nikos

Filaretos, secrétaire général du CNO hellénique.

Une lettre de protestation, adressée au CNO des Etats-Unis, resta sans réponse. Suivit donc un télégramme à M. Peter Ueberoth, président du LAOOC, indiquant clairement que les Grecs n'étaient pas d'accord avec la commercialisation de la flamme.

Le CNO grec veut bien convenir qu'il y a d'énormes différences culturelles entre la Grèce et les Etats-Unis. Il admet que la flamme ne sera pas commercialisée, mais il n'en démontre pas : la flamme ne doit pas être mêlée à des questions d'argent. « Sans

doute, n'en-sommes nous pas propriétaires. Mais, avec celui de la France, le CNO grec est le plus ancien et nous avons l'obligation de défendre ce qu'il y a de noble et de pur dans l'esprit olympique », dit M. Filaretos.

Il avance comme arguments que les firmes américaines, qui ont déjà payé des milliers de dollars même si elles ont signé un sévère contrat leur interdisant d'en tirer un avantage publicitaire, chercheront, d'une façon ou d'une autre, à exploiter commercialement leur participation à l'acheminement de la flamme. D'autre part, cela créera un dangereux

précedent sur lequel les organisateurs des jeux de Séoul, en 1988, pourront s'appuyer. « Inévitablement, cela finira par dégénérer et il ne restera plus rien de la pureté olympique », regrette M. Filaretos.

On en est là et l'audition de M. Filaretos et de M. Nikolaos Nissiotis, président du CNO Grec, vendredi, par la commission exécutive du Comité international olympique (CIO) n'a apporté aucun changement.

(AFP)

HISTOIRES DE FLAMMES

C'est en 1952, à Oslo, que la flamme olympique fut utilisée pour la première fois à l'occasion des jeux d'hiver. Allumée au foyer de la maison natale de Sonde Nordheim, le premier grand champion nordique, elle fut portée au stade du Bislet par Egil Nansen, petit-fils de l'explorateur du groenland.

En 1956, à Cortina d'Ampezzo (Italie), le dernier porteur fut le patineur Alain Calmat. On avait placé sur sa poitrine un micro qui enregistrait les battements de son cœur.

En 1968, à Grenoble (France), le dernier porteur fut le patineur Alain Calmat. On avait placé sur sa poitrine un micro qui enregistrait les battements de son cœur.

FOOTBALL — Coupe d'Afrique des Nations 88 :

LA ZAMBIE CANDIDATE A L'ORGANISATION

M. Moustapha Mourad Fahmy, secrétaire général de la Confédération africaine de football (CAF), a annoncé samedi, au Caire, que la Zambie est candidate pour l'organisation de la 16^e édition de la coupe d'Afrique des Nations, prévue pour mars 1988.

Dans une déclaration à l'AFP, M. Fahmy a précisé que la candidature zambienne pourrait inciter d'autres. Plusieurs pays sont

en lice pour l'organisation de la grande fête africaine du football qui se déroule tous les deux ans.

« L'organisation de la coupe d'Afrique des Nations exige beaucoup de sacrifices, compte tenu des difficultés de trésorerie auxquelles font face les Etats membres de la confédération. C'est pourquoi nous voulons donner aux candidats suffisamment de chance, souligne M. Fahmy.

Evoquant la phase finale de l'édition 1984, qui aura lieu en mars prochain en Côte-d'Ivoire, le secrétaire général de la CAF a déclaré que tout était au point pour faire de ce rendez-vous « une réussite ».

M. Fahmy a annoncé également qu'il avait reçu les listes des 40 joueurs retenus parmi sept des huit sélections nationales qualifiées. Seule manque la composition de la présélection algérienne.

Résultat du match retour des préolympiques

Ethiopie — Cameroun : 1-1

Tournois de la jeunesse

Canon — Tonnerre : 1-0
Fédéral Foumban — Rail Douala : 2-0

ATHLETISME :

Ascension Guinness du Mt Cameroun

L'Anglais Short. Mike vainqueur de la 9^e édition en 4h6mn32s.

J. O. DE LOS ANGELES

LE GOUVERNEMENT GREC CONTRE LA COMMERCIALISATION DE LA FLAMME OLYMPIQUE

Le gouvernement grec refuse catégoriquement la commercialisation de la flamme olympique à l'occasion des prochains jeux olympiques de Los Angeles, a déclaré le secrétaire génér-

ral grec à l'athlétisme, M. Kimon Koulouris.

M. Koulouris a donné cette réponse à un représentant du comité d'organisation des jeux de Los Angeles venu à Athènes demander que la

flamme olympique puisse être transportée aux Etats-Unis deux mois avant le commencement des jeux.

La flamme, a expliqué le représentant américain, pourrait ainsi parcourir plusieurs villes des Etats-Unis et servir à rassembler des fonds qui seraient reçus, pour 85 pour cent du total, à des œuvres humanitaires (pour les enfants handicapés principalement).

Le représentant a ajouté que les organisateurs avaient déjà signé des contrats avec diverses grandes compagnies pour l'exploitation commerciale du passage de la flamme pour un montant de 30 millions de dollars.

« La Grèce est la gardienne de la flamme olympique et il n'est pas question d'accepter la demande des organisateurs américains », a déclaré M. Koulouris qui a reçu l'assentiment du maire d'Olympie.

SPORT EN BREF... SPORT EN BREF

FOOTBALL :

L'équipe angolaise de « PROGRESSO » au Brésil à partir du 16 février.

L'équipe de « Progresso de Sambizanga », de la première division de la Fédération angolaise de football (FAF), doit quitter Luanda le 16 février à destination du Brésil, dans le cadre d'un stage de préparation à l'invitation de l'équipe brésilienne de « Vasco de Gama ».

Pendant son séjour d'environ 20 jours au Brésil, indique le quotidien angolais, « Progresso » (quatrième au classement général de la dernière édition du championnat national de première division) livrera quelques matches amicaux, notamment contre les équipes brésiliennes de « Gremio », « America », ainsi que contre LAHD.

La même source précise que le match contre « Vasco de Gama » aura lieu au stade « Maracana ».

CYCLISME :

Une piste en bois du Cameroun à Paris

La piste du palais omnisports de Paris-Bercy, sur laquelle auront lieu les six jours cyclistes de Paris, a été construite en Doussié, un bois du Cameroun très dur.

Caractéristique principale du Doussié : sa forte résistance aux variations hygrométriques.

Long de 250 m (avec une tolérance d'un millimètre), l'anneau du palais omnisports a une largeur de 7 m, non compris la « côte d'Azur », bande de roulement peinte en bleu et située au ras de la « pelouse ».

Enfin, les virages de la piste sont relevés de 41 degrés 30 minutes.

SAUT EN HAUTEUR :

Le Soviétique Paklin porte la barre mondiale à 2,36 mètres.

Le Soviétique Igor Paklin a établi une nouvelle meilleure performance mondiale en salle au saut en hauteur en franchissant 2,36 mètres, mercredi soir, à Milan, lors de la rencontre triangulaire d'athlétisme Italie — U.R.S.S. — Espagne. L'ancienne M.P.M. : 2,35 mètres était détenue par Vladimir Yatchenko (URSS), depuis le 12 mars 1978 à MILAN.

HANDBALL :

LES LEÇONS DU 5^e CHAMPIONNAT D'AFRIQUE DE CLUBS

Après le déroulement du 5^e championnat d'Afrique des clubs de handball qui a eu lieu en décembre dernier à Brazzaville, M. Bissecck Alain, entraîneur national adjoint, tire les principales leçons du handball africain aujourd'hui. Il relève et presque en guise de conclusion le problème d'infrastructures au Cameroun.

La vitesse maximale dans l'exécution des éléments techniques :

Le hand-ball actuel se joue vite. La vitesse de transmission du ballon permet aux attaquants de créer des ouvertures dans la défense. Ce qui entraîne les possibilités de tir. Il faut donc acquérir de bons automatismes à la base.

Les qualités athlétiques : Il faut augmenter la détente musculaire, la résistance et la souplesse. La musculation de la joueuse ne doit pas être négligée.

La connaissance adéquate du règlement par les joueurs : La connaissance de ce qui est permis, interdit, des limites à ne pas franchir dans le jeu doit être maîtrisée par les handballeuses.

Les entraîneurs doivent mettre l'accent sur l'apprentissage des principes de base du jeu :

Le joueur doit savoir marquer un adversaire immobile ou en mouvement, changer d'adversaire en défense, replier, dissuader, intercepter, savoir préparer une attaque, démarquer un partenaire.

PRÉSIDENTS ET MEMBRES D'HONNEUR DE DIAMANT DE YAOUNDÉ

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. Dr. Fouapon Christophe, Dr. Djietam Pierre, Tchanke Pierre, Towa Fotso Luc, Ngine Kamga, Wabowato « dit Foto Victor », Nganso Jean Pierre, Tchoutat Moussa, Foalem Ambroise, Foalem Joseph, Colonel Kala, Njila Jean Vespa, Ngapounhou Joseph, Elhadji Ngassa Ibrahim, Mme Briant, MM. Kameni Jean Claude, Boulou Louis, Tcheuffa Jean Claude, Tchamoukouen Joseph, Metcheudji Joseph, Kamga Noé, Wega Joseph/Blaise, Bakor El Handji à Douala, Nountchoungou René Michel, Mephou Philippe à Douala, Ngaha Moïse à Douala, Folifack Etienne, Zoupette Isaac, Mme veuve Nkeumbang.

MEMBRES D'HONNEUR

Mme Emilienne Ngassa MM. Tankeu Roger, Soke Womking Vincent, Zorro Wando Dieudonné, Tchikanda, Samo Daniel, Wako, Monogo Jean Cameroun Lux, Bleu Richard, Happi Ngassa, Tankeu Richard, Kamga Joseph, Kamga Luc, Tamegue Antoine, Tchouteng Lavoiser, Tchieban alphonse, Wafo Simon, Ngatchoueng Bernard, Mbella Ngon Ebénézer, Eyoum Didi, Ndo N'AA Georges.

OFFRE D'EMPLOI

SONE-INFORMATIQUE recherche pour besoin de ses services

- Jeunes femmes très bonnes présentation pour BAR-SNAC
- 2 (deux) maîtres d'hôtel (2 ans d'expérience)
- Des commerciaux, très bonne présentation niveau Bac minimum.
- Des informaticiens niveau D.U.T. (expérience exigée).

Ecrire à **SONE-INFORMATIQUE** : Yaoundé BP 5117 - Tél. 23-33-64 ; 22-30-10
Douala BP 2886 - Tél. 42-01-76

VOTRE NOUVEAU REPRÉSENTANT

BOSCH

- Produits
- Pièces détachées
- Service après vente
- Station électro diésel - Douala et très prochainement ouverture à Yaoundé



SOCOMI
MATFORCE
Division de RW KING

Douala : B.P. 609 Tél. : 42.35.40 - 42.31, Téléx : 5272 KN

Yaoundé : B.P. 1868 Tél. : 22.45.42 Téléx : 8244 KN

ANNONCES LEGALES

Cameroon Tribune n° 2895
Dimanche 5 et Lundi 6 février 1984

13

COMPAGNIE SOUDANNAISE

Société anonyme au capital de 234.004.000 frs CFA Siège social : Douala

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée générale ordinaire le mardi 13 mars 1984, à 10 heures, au siège social à Douala, 16, avenue du l'ex-président El Hadj Ahmadou Ahidjo, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur le bilan au 30 juin 1983 et les comptes de l'exercice 1982/83 pour la période allant du 1er juillet 1982 au 30 juin 1983 ;
- 2) Approbation de ce bilan et des comptes ; Quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes ;
- 3) Affectation des résultats ;
- 4) Compte rendu des opérations visées par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 ;
- 5) Questions diverses.

Tout actionnaire sera admis à l'Assemblée ou pourra s'y faire représenter par un mandataire ordinaire.

Les titulaires d'actions nominatives seront admis à l'Assemblée sur simple justification de leur identité.

Les propriétaires d'actions au porteur devront retirer une carte d'admission à l'assemblée, en déposant au siège, cinq jours avant la réunion, soit leurs titres, soit les récépissés en constatant le dépôt dans une banque, chez un agent de change, un courtier en valeurs mobilières ou chez un notaire.

Les pouvoirs des mandataires devront être déposés également au siège cinq jours avant la réunion.

Le Conseil d'Administration

ETUDE DE

M^r G. D. MBOUDOU AHANDA
Notaire au siège de la cour d'appel de Yaoundé Avenue de l'Indépendance BP. 972 - Tél. 22-21-89

SOCIETE DISTRIBUTION CAMEROUNAISE (DISCAM)
SARL au capital de FCFA 1.000.000 Siège social : Yaoundé BP. 474

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par M^r Ahanda, notaire à Yaoundé le 12 janvier 1984, il a été constitué pour une durée de 99 années, sous la dénomination de DISTRIBUTION CAMEROUNAISE en abrégé (DISCAM).

Une société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 FCFA dont le siège social est à Yaoundé BP. 474 ayant pour objet :

La fabrication, la commercialisation, l'importation, l'exportation des produits vendus en grandes surfaces et collectivités, et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières se rattachant à l'objet.

La gérance de la société a été confiée à M. Gaston Soundja Défo pour une durée illimitée.

Deux expéditions de l'acte ci-dessus ont été déposées au greffe du tribunal de Yaoundé conformément à la loi.

Pour insertion
M^r Ahanda
(Notaire)

B.P. 972 Tél. 22-21-89

SOCIETE « ENTREPRISE SAUVEUR BARBERA CAMEROUN » (E.S.B.C.) SARL au capital de FCFA 6.000.000 Siège social : Yaoundé BP. 273

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par M^r Ahanda, notaire à Yaoundé le 27 décembre 1983, il a été constitué pour une durée de 99 années, sous la dénomination de ENTREPRISE SAUVEUR BARBERA CAMEROUN en abrégé (E.S.B.C.).

Une société à responsabilité limitée au capital de 6.000.000 FCFA dont le siège social est à Yaoundé BP. 273 ayant pour objet :

Toutes prestations relatives aux travaux publics et particuliers, terrassements, génie civil, VRD, espace vert, signalisation routière, fabrication et préfabrication de bordures, caniveaux agglomérés, panneaux etc..

La gérance de la société a été confiée à MM Barbera et Vincent Barbera pour une durée indéterminée.

Deux expéditions de l'acte ci-dessus ont été déposées au greffe du tribunal de Yaoundé conformément à la loi.

Pour insertion
M^r Ahanda
(Notaire)

ETUDE DE

M^r G.D. MBOUDOU AHANDA
Notaire au siège de la cour d'appel de Yaoundé Avenue de l'Indépendance BP. 972 - Tél. 22-21-89

SOCIETE ROUTIERE BOSKALIS VOLKERSTEIN SARL au capital de FCFA 10.000.000 Siège social : Yaoundé BP. 260

CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'un acte déposé au rang des minutes de M^r Ahanda, notaire à Yaoundé, le 17 novembre 1983, les associés de la société routière BOSKALIS VOLKERSTEIN, SARL au capital de 10.000.000 FCFA dont le siège social est à Yaoundé BP 260, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont accepté la démission au poste de gérant de M. Cornelis Van Rijswijk et nommé pour le remplacer M. Hendrikus Bernadus Huisman.

Deux expéditions de l'acte susmentionné ont été déposées au greffe du tribunal de Yaoundé, conformément à la loi.

Pour insertion
M^r Ahanda
(Notaire)

ETUDE DE

M^r NGOSO Marquerite
Notaire au ressort du tribunal de première instance de Kribi B.P. 90 Kribi

SOCIETE ANONYME DES ETABLISSEMENTS KRITIKOS « A.E.K. » Société anonyme au capital de 300.000.000 FCFA Siège social Kribi BP. 54

DEMISISON DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL

Aux termes d'un procès-verbal du conseil d'administration de la Société « A.E.K. » S.A. en date du 7 novembre 1983 déposé à l'Etude de M^r Ngoso Marquerite, notaire à Kribi pour authentification le 18 février 1984, le conseil d'administration a accepté la démission de M. Christos Kritikos de ses fonctions du président du conseil et le nomme administrateur délégué avec les pouvoirs les plus étendus.

Pour insertion
M^r Ahanda
(Notaire)

ETUDE DE

M^r G.D. MBOUDOU AHANDA
Notaire au siège de la cour d'appel de Yaoundé Avenue de l'Indépendance

Il nomme en qualité de président M Alexandre Maramenides pour la durée de son mandat d'administrateur jusqu'au 30 juin 1989. Le conseil délègue à M. Maramenides pour l'exercice de ses fonctions avec faculté de substitution les pouvoirs les plus étendus.

Deux expéditions dudit acte ont été déposées au greffe du tribunal de première instance de Kribi servant de tribunal de commerce conformément à la loi.

Pour extrait et mention
M^r Ngoso Marquerite
Licenciée en droit
Notaire

ETUDE DE

M^r Elie MBOHDA-MONGOUÉ
Notaire au ressort de la cour d'appel de Douala 27, Bd de la Liberté BP. 5374 Akwa - Tél. 42-60-62

DECORATION-PLAFOND-STAFF « D.P.S. »

Société à responsabilité limitée au capital de 2.000.000 de FCFA Siège social Douala BP. 5356

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par M^r Elie Mbobda-Mongué, notaire à Douala, le 13 janvier 1984, dûment enregistré, il a été constitué sous la dénomination de DECORATION-PLAFOND-STAFF en abrégé « D.P.S. », une société à responsabilité limitée au capital de 2.000.000 de FCFA avec siège social à Douala BP 5356 et ayant pour objet :

— Tous travaux secondaires en bâtiment.

— Le commerce général import-export des matériaux s'y afférents.

Le capital social de 2.000.000 de FCFA est divisé en 200 parts de 10.000 FCFA chacune entièrement libérées.

M. Nono Jean-Marie a été nommé gérant de la société pour une durée d'un an avec pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la société dans le grade de l'objet social.

Deux expéditions de l'acte énoncé ci-dessus ont été déposées au greffe du tribunal de commerce de Douala, conformément à la loi.

Pour avis et mention
M^r Elie Mbobda-Mongué
Notaire

ETUDE DE

M^r Joseph DOUALA DJECKA
Notaire au siège de la cour d'appel de Douala 15, avenue du Général de Gaulle - BP. 763 - Tél. 42-58-30

SOCIETE NATIONALE D'ÉLECTRICITE DU CAMEROUN « SONEL »

S.A. au capital de 15.000.000.000 de FCFA Siège social : BP. 4027 Douala R.C.N° 4624 Douala

AUGMENTATION DU CAPITAL MODIFICATION DE L'ARTICLE 6 DES STATUTS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire reçu le 19/12/83 par M^r Joseph Douala Djeka, notaire à Douala, et dûment enregistré, les actionnaires de la SONEL ont décidé d'augmenter le capital social de 5 000 000 000 de FCFA pour le porter de 15 000 000 000 à 20 000 000 000 de FCFA par la souscription de 500 000 actions nouvelles de 10 000 FCFA chacune de valeur nominale ; la libération desdites actions devant se faire en deux tranches annuelles égales de :

- 2.500.000.000 de FCFA au 31 janvier 1984

- 2.500.000.000 de FCFA au 31 janvier 1985 au plus tard et sera réservée exclusivement à la République unie du Cameroun

En conséquence de ce qui précède et sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation du capital social, l'article 6 des statuts s'y rapportant a été modifié de la manière suivante :

Art. 6 (nouveau) - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 20 000 000 000 de FCFA, divisé en 2 000 000 d'actions de 10 000 FCFA de valeur nominale chacune.

Deux expéditions de l'acte susmentionné ont été déposées au greffe du tribunal de première instance de Douala, conformément à la loi.

Par conséquent les articles 3 et 7 des statuts ont été modifiés et deux expéditions du présent acte seront déposées au greffe du Tribunal de Commerce de Douala conformément à la loi.

Pour extrait et mention
Me Pierre Marie DJOKO

ETUDE DE Me Elie MBOHDA-MONGOUÉ

Notaire au ressort de la cour d'appel de Douala - 27, Boulevard de la Liberté BP. 5374 Akwa Tél. 42-60-62

Pour insertion
M^r Joseph Douala Djeka
Notaire

ETUDE DE M^r Guillaume Deuis MBOUDOU AHANDA

Licencié en droit
Notaire au siège de la cour d'appel de Yaoundé BP. 972 - Tél. 22-21-89

QUALICAM

Société anonyme au capital de 30 millions de FCFA dont le siège social est à Yaoundé BP. 1687

Des délibérations des procès-verbaux de l'assemblée générale ordinaire et du conseil d'administration de la Société Qualicam tenus à Yaoundé le 10 décembre 1983, il résulte que :

a) Les associés ont :

— nommé comme seconds administrateurs de la société M. Michel Webe, Mme Barbara Anega, M. Jacques Monod, M. Julien Mbella Bengono.

— nommés comme seconds commissaires : aux comptes pour le second exercice social M. Benoit Atangana ;

b) Le conseil d'administration a élu comme président dudit conseil M. Michel R. Werber.

Ce même conseil a décidé que M. Michel R. Werber, M. Jacques Monod, M. Julien Mbella Bengono tous trois administrateurs et M. Pierre Zumbach ont la signature collective à deux.

Pour insertion
M^r Ahanda
Notaire

ETUDE de Me PIERRE MARIE DJOKO

Notaire au siège de la Cour d'appel de Douala Sise 58 bd de la Liberté - à côté de l'hôtel Parfait Garden BP. 1237 Douala Tél. : 42 22 64

SOCIETE CAMEROUNAISE DE VENTE DE PRODUITS CHIMIQUES AGRICOLES

Sarl au capital de 500.000 frs BP. 700 Douala

AUGMENTATION DU CAPITAL ET CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

Aux termes d'un acte reçu par Me Pierre Marie DJOKO, notaire à Douala le 23 janvier 84 dont l'enregistrement est requis, les associés de la société précitée ont décidé de :

— porter le capital social initiale-

— Construction des réservoirs métalliques.

— Tuyauterie et soudure.

Le capital social de 1.000.000 de frs CFA est divisé en 100 parts de 10.000 FCFA chacune entièrement libérées.

Monsieur Lépée Guillaume a été nommé gérant de la société avec pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la société dans le cadre de l'objet social.

Deux expéditions de l'acte énoncé ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Douala, conformément à la loi.

Pour avis et mention,
Me Elie MBOHDA-MONGOUÉ
Notaire

Un vrai métier en 5 ou 10 mois

OPERATEUR SUR ORDINATEUR

Niveau classe de 3^e ou équivalent

PROGRAMMEUR D'APPLICATION : 1 ou 3 langages niveau probatoire minimum

ANALYSTE PROGRAMMEUR : 3 langages niveau Bac minimum

TRAUVES PRATIQUES SUR NOS 3 ORDINATEURS.

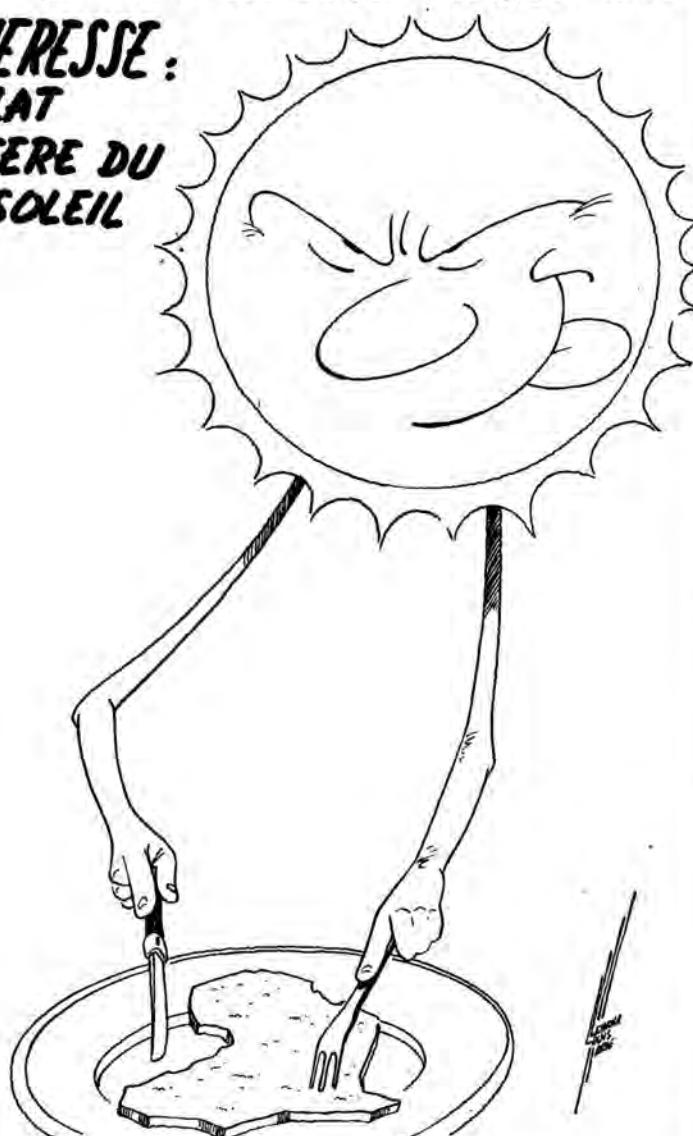
PLACES LIMITÉES...

SONE INFORMATIQUE

DOUALA : Collège des Nations Bonapriso Palme BP. 2866 — Tél. : 42 61 76
YAOUNDE : Rue Hôtel de l'Indépendance, Imm. FACO B.P. 5117 — Tél. : 22 30 10.
BAFOUSSAM : Route de Foumbot (Camping) B.P. 540

LES PETITS DESSEINS du SOURIRE

SECHERESSE :
LE PLAT
PREFERE DU
ROI SOLEIL



SI VOUS ÊTES NÉ AUJOURD'HUI : Vous aurez des dons de commandement, et la capacité de travailler de manière indépendante. Vous êtes avant tout un individualiste, en quête d'une manière créative d'exprimer votre originalité. Le sens de l'humour vous aiderait dans votre parcours, car vous vous prenez parfois trop au sérieux. En affaire, efforcez-vous de terminer ce que vous avez commencé, en évitant la dispersion imputable à votre diversité de talents. En fait, vous êtes le plus à l'aise dans les carrières artistiques ou les professions libérales.

FRANCE DRAKE (Opera Mundi)

BÉlier

21 mars au 19 avril
Malgré votre désaccord actuel avec un ami, les perspectives sociales s'améliorent. Une nouvelle inattendue arrivée de l'extérieur vous est favorable. Sachez faire preuve d'ingéniosité.



BALANCE
Acceptez une invitation qui vous est faite à l'improvisation pour une activité de loisir. Des marques de mauvais caractère pourraient vous être professionnellement nuisibles. Succès pour la création.

23 septembre au 22 octobre
Vous pouvez vous montrer prompt à échapper aux contraintes. Vous apporterez des modifications dans le cadre familial. Une journée des magasins vous conduira à des achats non prévus.

Taureau

20 avril au 20 mai
Une nouvelle manière d'envisager une occupation professionnelle vous voudra des dividendes. En ce moment, la concurrence est vive, mais vous ferez dans l'ensemble d'importants progrès.



SCORPION

23 octobre au 21 novembre
Vous pouvez vous montrer prompt à échapper aux contraintes. Vous apporterez des modifications dans le cadre familial. Une journée des magasins vous conduira à des achats non prévus.

Gémeaux

21 mai au 20 juin
Un associé va vous faire une agréable surprise. L'impatience peut compromettre les efforts prodigues dans le travail. Certains s'emploient à établir des projets de voyage.



SAGITTAIRE

22 novembre au 21 décembre
Rassemblez vos pensées avant de prendre la parole. Certains envisagent une réunion importante, ou assistent à une conférence. Surabondance d'idées neuves.

Cancer

21 juin au 22 juillet
Vous trouverez sans doute indispensable d'avoir un entretien avec un enfant. Même si les choses sont difficiles à supporter, ne cédez pas à la colère. Des gains sont possibles en affaires.



CAPRICORNE

22 décembre au 19 janvier
Si vous laissez entrainer dans une discussion d'argent avec un ami, vous n'en tirerez que de l'irritation. Cependant, les gains financiers sont possibles. La discrétion est à l'honneur.

Lion

23 juillet au 22 août
Un parent paraît de mauvaise humeur, mais le domaine du cœur reste attrayant. Changez vos habitudes pour vous sentir plus éprouvé. Favorisez : un dîner en ville.



VERSEAU

20 janvier au 18 février
Les perspectives sociales apparaissent plus prometteuses que les efforts professionnels. Les supérieurs doivent être abordés avec tact. Evitez les démarches prématurées.

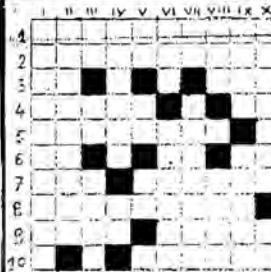
Poissons

19 février au 20 mars
Une personne qui ferait mieux de s'occuper de ses propres affaires pourrait vous taper sur les nerfs. La journée favorise les activités paisibles. Un bon tuyau professionnel vous arrive inopinément.



POISSONS

19 février au 20 mars
Une personne qui ferait mieux de s'occuper de ses propres affaires pourrait vous taper sur les nerfs. La journée favorise les activités paisibles. Un bon tuyau professionnel vous arrive inopinément.



MOTS CROISES

PROBLEME N° 139

Par
IBRAHIMA YÉRIMA
FARIKOU GUIDIGUIS

HORIZONTALEMENT

1. Dépilatoire. 2. Algues brunes. 3. Aluminium. Première femme. 4. Jardin couvert. Symbole. 5. Impératrices. 6. Phonétiquement, élever. Abréviation royale. D'un bout à l'autre du tendon. 7. Partie de pain. Prévenue. 8. Exercés. 9. Brumes. Revenu. 10. Transvases.

VERTICAMENT

1. Polymère. II. Terre promise. III. Préfixe. Dieu Egyptien. Saisons chaudes. IV. Plante ligneuse. En mars. V. Berge. Au sein du sein. Fleuve côtier. VI. Ecorce de chêne. Bateau. VII. Voyelles. Répéter. VIII. Colère des anciens. Direction. IX. Songe. Met à l'épreuve. X. Alcaloïde toxique. Préposition.

SOLUTION DU PROBLÈME N° 137

HORIZONTALEMENT. 1. Patissiers. 2. Utilitaire. 3. RT. 4. Générateur. 5. Ana. Eté. Se. 6. TT. Eson. 7. Oison. ES. 8. Isoran. Tee. 9. RM. SS. EU. 10. Eet. Entrée.

VERTICAMENT. I. Purgatoire. II. Attentisme. III. Ti. Na. Sc. IV. ILLe. Mois. V. Si. Re. Nase. VI. Strate. VII. IA. Text. UT. VIII. Eire. Ter. IX. RR. Usnée. X. Serre. Sève.

Le jeu des 8 erreurs



LA SOLUTION DES 8 ERREURS

1. Main gauche de l'heure. 2. Bouton noir de la radio droite. 3. Base du pieuvre modifiée. 4. Fermeture du sac coincée. 5. Modifie le pieuvre modifiée. 6. Bouton noir de la radio droite. 7. Profil du pieuvre modifiée. 8. Profil du pieuvre modifiée en bas à gauche. 9. Fermeture du sac coincée. 10. Main gauche de l'heure. 11. Bouton noir de la radio droite. 12. Main gauche de l'heure. 13. Bouton noir de la radio droite. 14. Fermeture du sac coincée. 15. Profil du pieuvre modifiée. 16. Main gauche de l'heure. 17. Bouton noir de la radio droite. 18. Profil du pieuvre modifiée. 19. Main gauche de l'heure. 20. Bouton noir de la radio droite.

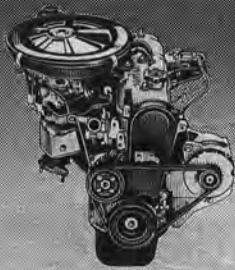
VIVEZ AU RYTHME TOYOTA.



NOUVELLE

COROLLA

LA TOYOTA COROLLA SE SURPASSE.



NOUVEAU MOTEUR

Le nouveau moteur compact et léger de la Corolla offre à la fois puissance accrue et consommation réduite.

NOUVELLE SUSPENSION ARRIÈRE INDEPENDANTE

Confort accru, conduite plus précise et meilleur braquage.

DE L'ESPACE EN PLUS

L'habitacle le plus spacieux dans sa catégorie. Plus de volume en hauteur, plus de place pour les jambes et les épaules qu'auparavant.



Le sourire sur les routes africaines

Voyez chez notre concessionnaire local si le modèle qui vous intéresse est disponible.

TOYOTA

CAMI

CAMEROON MOTORS INDUSTRIES

DOUALA

BP: 1217

Tél: 42.76.55/42.06.96

GAROUA

BP: 336

Tél: 27.12.98

NKONGSAMBA

BP: 21

Tél: 49.11.34

YAOUNDÉ

BP: 1740

Tél: 22.02.85

LA GESTION DE LA MAINTENANCE INDUSTRIELLE DANS LE TIERS-MONDE

I. ASSURER LA DISPOBILITÉ MINIMALE DES INSTALLATIONS

Par Motze Bo Gabriel (ESSEC Douala).

Dans les pays en voie de développement, l'on a rarement accordé à la maintenance des équipements la place qu'elle mérite dans la production industrielle. Beaucoup de dirigeants d'entreprises l'ont souvent confiée au dépannage et à la réparation des équipements de production ménacés de vieillissement et d'usure.

Pourtant, les problèmes posés par la maintenance des équipements dans un environnement industriel aussi difficile que celui des pays en voie de développement sont complexes, et tiennent à plusieurs raisons : absence quasi totale des possibilités de sous-traitance, éloignement des sources d'approvisionnement en pièces de rechange, longs délais et aléas dans la livraison de ces pièces etc. A titre d'exemple, un audit réalisé par le groupe GDS INTERNATIONAL NV en Afrique, et portant sur environ deux cents usines et ateliers de différentes tailles et de diverses branches, a révélé que 50 % des indisponibilités techniques découlant d'une maintenance défectueuse sont dues à un défaut de pièces de rechange.

C'est pour cela qu'après avoir rappelé les objectifs de la maintenance et traité des principes fondamentaux de l'organisation de cette dernière dans les pays en voie de développement, nous aborderons l'analyse de ces pièces de rechange lors de la phase de conception et de montage de l'usine. La démarche suivante consistera à attirer l'attention sur la codification des pièces de rechange et à mettre en exergue l'importance de leur gestion. Enfin, nous ne terminerons pas sans parler de la nomenclature dans la gestion de la maintenance des équipements industriels.

Que ce soit au niveau de l'investisseur, du constructeur d'équipements industriels ou de l'éducateur, un filou a longtemps subsisté et subsiste encore dans les esprits à propos de la portée de la maintenance.

Le système GDS définit la maintenance comme une fonction (productive) de la production, qui vise à assurer de manière continue, à un coût optimal, la disponibilité maximale des installations de production et de leurs annexes, ceci à un minimum économique de temps d'arrêt. Pour ce faire, la maintenance exige d'importants et d'adéquats moyens tant humains que matériels. Les principaux objectifs sont :

— Optimiser la fiabilité du matériel.

— Veiller de manière continue au bon état de marche des installations.

— Ramener le plus rapidement possible en état de marche l'équipement défectueux.

— Améliorer la sécurité au travail.

— Augmenter la productivité des installations existantes, ainsi que la capacité de production, grâce à des modifications ou à de nouvelles extensions.

— Conseiller la direction d'usine et la fabrication en matière de maintenance.

— former le personnel dans les spécialités spécifiques à la maintenance.

— Assurer la bonne exploitation des services de production et

de distribution d'énergies et fluides.

La maintenance doit en principe se situer sur le même niveau hiérarchique que la fabrication. Elle doit pouvoir, en relevant à cette dernière, ordonner l'arrêt d'une machine défectueuse quand la nécessité se fait sentir. Que la maintenance soit améliorative (ou adaptive), qu'elle soit préventive, auscultative, curative, ou qu'elle consiste en la confection propre de pièces de rechange par l'usine elle-même, elle doit assurer la continuité et la qualité constante de la production. Voyons dans les détails les méthodes de la maintenance

LA MAINTENANCE AMÉLIORATIVE

Grâce à un certain nombre de travaux, (travaux de sécurité, travaux d'amélioration de la qualité et de la quantité de production), la maintenance améliorative recherche systématiquement les améliorations du matériel, lesquelles améliorations consistent en la réduction des temps d'arrêt des machines, des coûts d'exploitation et de maintenance.

Pratiquée pendant les deux ou trois premières années de fonctionnement de l'usine, elle devra être privilégiée lors de la

phase de mise en route et de montage des installations.

LA MAINTENANCE PRÉVENTIVE

La maintenance préventive agit par anticipation et intervient par périodes fixes sur le matériel pour en détecter les anomalies et usures prémaîtrées ; elle doit y porter remède avant que la panne ne se produise et paralyse entièrement la production.

Elle limite en outre le vieillissement du matériel, améliore l'état de ce dernier, intervient à temps pour éviter l'aggravation de la panne (et donc les coûts élevés de réparation et l'arrêt total de la fabrication) ; elle limite les risques de panne, évite les consommations exagérées de matières, énergies ou fluides, supprime les causes d'accidents graves...

La maintenance préventive procède par des visites systématiques (inspection du matériel, interventions occasionnelles ou systématiques, revisions, travaux courants etc). Elle ne doit cesser que lorsque le matériel ne sera plus que de matériel de secours. Lorsqu'elle est le fruit d'un programme bien élaboré et intégré dans la réalité de l'usine, la maintenance préventive demeure l'un des moyens les plus sûrs pour lutter contre les arrêts des machines.

LA MAINTENANCE AUSCULTATIVE

La maintenance auscultative est une technique récente de prévention de pannes. Elle permet, sans démontage, de « sonder » l'état d'usure du matériel sans interrompre son fonctionnement ; d'où des gains précieux en temps pour la production.

En revanche, elle nécessite un équipement coûteux et un personnel qualifié, car elle procède par les analyses de bruit, des vibrations de la machine, la thermographie, le spectre de fréquences et l'analyse par ultra-sous.

LA MAINTENANCE CURATIVE

On l'appelle encore maintenance corrective.

Elle est particulièrement indiquée pour les dépannages de machines dont le mauvais état entrave le fonctionnement normal de l'équipement, partiellement ou entièrement. Elle intervient également dans les réparations des machines, dans les limites et contraintes de temps et de moyens.

Le travail ici doit être méthodique, et nécessite une bonne préparation (gestion des informations) afin de terminer les réparations dans les délais requis. Ceci évitera les temps

lever. Abbreviation royale, D'un bout à l'autre du tendon. 7. Partie de pain. Prévenir. 8. Exercice. 9. Brames. Revenir. 10. Transvaser.

éléments nécessaires, définition dudit travail. Responsables des techniques de la maintenance, elles définissent les moyens à mettre en œuvre pour accomplir le travail.

La préparation quant à elle décrit le travail et le décompose en opérations. Elle s'applique notamment aux travaux planifiés. Les études et travaux neufs doivent concourir aux modifications et aux petites extensions qui améliorent la qualité et la quantité de la production.

couter. VI. Ecorce de chêne. Bâton. VII. Vouilles. Répéter. VIII. Colère des anciens. Direction. IX. Songe. Met à l'épreuve. X. Alcaloïde toxique. Préposition.

SOLUTION DU PROBLÈME N° 137

HORIZONTALEMENT. 1. Patissiers. 2. Utilitaire. 3. RT. 4. Générateur. 5. Ana. 6. Eté. 7. Oison. 8. Isenan. 9. Tee. 10. RM. SS. EU. 11. Eef. Entrée.

VERTICALEMENT. I. Purgatoire. II. Attentisme. III. Ti. Na. Sc. IV. ILLe. Mois. V. Si. Re. Nase. VI. Strate. VII. IA. Text. UT. VIII. Eire. Ter. IX. RR. Usnée. X. Serre. Sève.

Le jeu des 8 erreurs



La gestion de la maintenance proprement dite assurera le contrôle et la maîtrise des coûts de la maintenance. Cette cellule « gestion de la maintenance » travaillera en étroite collaboration avec la comptabilité de l'usine pour mieux assurer cette maîtrise.

La mise au point étant faite sur les objectifs de la maintenance, nous allons nous intéresser de manière succincte aux différentes tâches qui incombent à la maintenance. Les principales en sont : les méthodes, les études et travaux neufs, la préparation, l'ordonnancement-lancement, la gestion des stocks et des magasins de maintenance, la gestion du personnel de maintenance, l'exploitation des « utilités » ; toutefois, l'attention des responsables doit particulièrement porter sur la gestion de maintenance proprement dite, sur l'exécution du travail et surtout sur son contrôle.

L'exécution du travail sera facilitée par une bonne préparation et un planning efficace qui évitera les pertes de temps entraînant de ce fait un faible taux d'utilisation du personnel de maintenance.

Il faudra prévoir les instructions et l'outillage nécessaires au contrôle du travail à tous les niveaux (sur le chantier, dans les ateliers ou lors des travaux sous-traités).

M. G. (ESSEC-Douala).
Prochain article :

La nécessité de maîtriser



POSTES VACANTS A LA B.A.D.

Le ministre des Finances de la République du Cameroun a l'honneur de porter à la connaissance du public que les postes ci-après de professionnels à pourvoir en 1984 sont vacants à la Banque africaine de Développement (B.A.D.) - B.P. 1387 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire.

Il s'agit de :

I. PERSONNELL

2 CONSEILLERS (Présidence), 1 directeur-adjoint (trésorerie), 1 conseiller général adjoint, 3 ingénieurs civils, 1 chargé de l'acquisition des biens et services, 3 agronomes, 1 architecte, 1 ingénieur sanitaire, 3 chargés de prêts, 2 économistes de recherche, 1 conseiller juridique, 1 traducteur, 1 éditeur, 1 interprète, 1 chargé des stocks, 1 chargé du personnel, 2 experts en organisation et méthode, 6 experts informatiens, 1 chargé des finances.

II. PERSONNEL DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

2 Réviseurs, 1 éditeur, 1 analyste des projets, 1 expert de l'environnement, 2 experts en santé, 1 archéologue, 1 économiste en éducation, 1 ingénieur en irrigation, 1 vétérinaire, 1 expert en forêt, 1 agronome, 3 économistes des trans-

ports, 2 ingénieurs en télécommunications, 2 ingénieurs sanitaires, 2 ingénieurs des Ponts et Chaussées, 1 expert des aéroports, 1 ingénieur des chemins de fer, 2 analystes financiers, 1 hydro-géologue, 1 ingénieur agro-industriel, 1 ingénieur des Faits, 1 analyste financier, 1 spécialiste des prêts, 1 expert en développement des systèmes, 3 experts informatiens, 1 spécialiste en management, 1 conseiller en formation.

III. SALAIRES

Les postes de conseillers et de directeurs-adjoints ont le niveau D, tandis que les grades des autres postes de professionnels seront déterminés conformément aux qualifications et expériences des candidats sélectionnés.

En principe, ces grades varient le P2/I à P3/I selon l'actuel barème sur les points d'entrée de la Banque.

Les dossiers de candidature comprennent une demande et un curriculum vitae détaillé doivent être adressés dans les meilleurs délais possibles au ministère des Finances, Direction des contrôles économiques et des Finances extérieures.

TELEPHONES UTILES					
YAOUNDE					
SERVICES MEDICAUX					
Hôpital Central : 23.40.20			Hôpital Jamot : 22.31.65		
PHARMACIES DE GARDE					
<ul style="list-style-type: none"> ■ Pharmacie Nnam ■ Pharmacie de Mfoundi ■ Pharmacie Nouvelle ■ Pharmacie Camerounaise 					
NUIT : ■ Pharmacie Nnam					
SERVICES DE POLICE					
Police Secours : 17 - Pompiers : 18 - Commissariat central : 23.22.01 et 22.37.11 - Brigade provinciale de la Police Judiciaire : 23.04.22 - Délegation générale : 22.17.11 - Gendarmerie : 23.35.00 - Commissariat Chemins de fer : 23.36.44 - Gendarmerie de Yaoundé : 23.06.79 et 22.07.81.					
DOUALA					
SERVICES MEDICAUX					
Hôpital Laquintinie : 42.68.68					
PHARMACIES DE GARDE					
<ul style="list-style-type: none"> ■ Pharmacie Nouvelle ■ Pharmacie du Wouri ■ Pharmacie de Douala ■ Pharmacie du Pont 					
NUIT : ■ Pharmacie du Pont					
SERVICES DE POLICE					
Police Secours : 17 - Pompiers : 18 - Commissariat central : 42.55.25 - Gendarmerie : 42.19.80 - Compagnie Mobile d'Intervention : 42.73.20 - Commissariat spécial du port : 42.05.00 - Commissariat spécial des Chemins de fer : 42.44.00.					

TRANS	Gare de départ	Heure de dép.
LIGNE TRANSCAM 1 DOUALA/YAOUNDE		
Omnibus 3 Douala 0 h 30 Autorail 1 Douala 12 h 00 Express couch. 101 Douala 20 h 30 Omnibus 4 Yaoundé 7 h 30 Autorail 2 Yaoundé 12 h 00 Express couch. 102 Yaoundé 21 h 00		
TRANS	Gare de départ	Heure de dép.
LIGNE OUEST DOUALA/NKONGSAMBA		
Omnibus 161 Douala	7 h 30	
DOUALA/KUMBA		
Omnibus 165 Douala	15 h 00	
MBANGA/DOUALA		
Omnibus 162 Mbanga	7 h 55	
NKONGSAMBA/DOUALA		
Omnibus 166 Nkong.	8 h 24	
LIGNE TRANSCAM 2 YAOUNDE/NGAOUNDERE		
Autorail 11 Yaoundé	7 h 45	
YAOUNDE/BELABO		
Autorail 13 Yaoundé	16 h 50	
Express couch. 111 Yaoundé	19 h 10	
Autorail 12 Belabo	5 h 00	
Autorail 14 Ngaound.	7 h 00	
Express couch. 112 Ngaound.	19 h 20	

JOUR	VOL	Dép. BLA	Arr. YAO	Dép. YAO	Arr. BLA
Lundi	UY 710	07.00	07.35	08.05	08.35
	UY 711	09.30	10.05	10.35	10.55
	UY 712	15.30	17.05	16.30	17.00
	UY 713	18.30	19.05	18.35	18.55
	UY 714	21.20	21.55	19.35	20.05
	UY 715	23.00	23.35	22.25	22.55
Mardi	UY 719	07.00	07.35	08.05	08.35
	UY 720	07.00	07.35	08.05	08.35
	UY 721	09.00	09.35	10.25	10.55
	UY 722	09.20	09.55	10.25	10.55
	UY 723	14.30	15.05	15.35	16.05
	UY 724	19.00	19.35	18.05	20.35
	UY 725	21.30	22.05	20.35	21.05
	UY 726	22.35	23.05	21.35	22.05
Mercredi	UY 730	07.00	07.35	08.05	08.35
	UY 731	09.20	09.55	10.25	10.55
	UY 732	16.00	16.35	16.35	17.05
	UY 733	17.30	18.05	18.35	19.05
	UY 734	20.00	20.35	21.05	21.35
	UY 735	22.50	23.25	21.05	21.35
Jeudi	UY 740	07.00	07.35	08.05	08.35
	UY 741	09.00	09.35	10.25	10.55
	UY 742	09.20	09.55	10.25	10.55
	UY 743	10.00	10.30	10.35	10.55
	UY 744	15.00	15.35	16.05	16.35
	UY 745	17.30	18.05	18.35	19.05
	UY 746	20.00	20.35	21.05	21.35
	UY 747	22.50	23.25	21.05	21.35
Vendredi	UY 748	07.00	07.35	08.05	08.35
	UY 749	09.00	09.35	10.25	10.55
	UY 750	09.20	09.55	10.25	10.55
	UY 751	10.00	10.30	10.35	10.55
	UY 752	15.00	15.30	16.05	16.35
	UY 753	16.00	16.35	16.35	17.05
	UY 754	17.00	17.35	17.05	17.35
	UY 755	19.30	20.05	18.05	18.35
	UY 756	20.00	20.35	20.35	21.05
	UY 757	22.00	22.35	21.05	21.35
	UY 758	23.30	00.20	23.05	23.35
Samedi	UY 760	07.00	07.35	08.05	08.35
	UY 761	09.00	09.35	10.25	10.55
	UY 762	10.00	10.30	10.35	10.55
	UY 763	15.00	15.30	16.05	16.35
	UY 764	16.00	16.35	16.35	17.05
	UY 765	17.00	17.35	17.05	17.35
	UY 766	19.00	19.35	18.05	18.35
	UY 767	20.00	20.35	20.35	21.05
	UY 768	22.00	22.35	21.05	21.35
Dimanche	UY 769	09.00	09.35	10.25	10.55
	UY 770	09.00	09.35	10.25	10.55
	UY 771	10.00	10.30	10.35	11.00
	UY 772	14.00	14.30	14.35	15.05
	UY 773	14.00	14.30	14.35	15.05
	UY 774	14.00	14.30	14.35	15.05
	UY 775	14.00	14.30	14.35	15.05
	UY 776	14.00	14.30	14.35	15.05
	UY 777	14.00	14.30	14.35	15.05
	UY 778	14.00	14.30	14.35	15.05

SELECTION RADIO DU LUNDI 6 FEVRIER 1984

INFORMATIONS :

FLASH : 6h00 - 8h00 - 9h00 - 10h00 - 11h00 - 12h00 - 17h00 - 24h00

JOURNAL PARLE : 7h00 - 13h00 - 20h00 - 23h00

THE NEWS : 6h30 - 16h00 - 19h00 - 22h00

CHANSON DU JOUR : Papa Endugué par Sanama Endoung

EMISSION REGULIERES :

5h30 Un jour pas comme les autres - 6h05 Rythm at dawn - 6h20 Traditional music - 7h15 Un jour pas comme les autres - 8h05 Avis de recherche S.O.S. Solidarité - 9h05 Variety - 9h30 African theatre - 10h05 Success hour - 11h05 Rue libre - 12h05 Cameroun magazine - 14h00 Luncheon date - 15h05 Variety music - 15h30 Catholic echoes

APRES-MIDI :

16h00 Bon après-midi, édition axée sur les problèmes de santé. Ainsi il sera question du secourisme et de l'état de choc dû à une défaillance de l'appareil circulatoire. On parlera aussi de la tension artérielle - 17h30 Changement de fréquences

SOIREE :

17h40 English by radio "Better english pronunciation" - 18h05 Culture and society - 19h15 Teacher's quarters - 19h30 Reprise des programmes en français avec les carnets du développement. Ce soir, la parole aux ministères de l'Agriculture et de l'Elevage - 19h40 Radio service suivie de la musique traditionnelle - 20h30 Bonne nuit les enfants et page nécrologique - 20h40 UNC informations - 21h05 Au cœur d'une œuvre, le magazine littéraire réalisé par Gerba Malam qui reçoit M. Nana Modu pour son œuvre « Le modèle africain de la démocratie » - 21h45 The evening song - 22h15 Variétés - 22h30 Le magazine de l'UNESCO. L'édition de ce soir revient sur la conférence intergouvernementale sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix - 22h50 Variétés - 23h15 Nouveautés du disque - 00h05 Terminus - 01h00 Fin des émissions sur le poste national.

CONVOCATION

DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Le délégué provincial de l'Education nationale pour le Centre et le Sud invite les personnes dont les noms suivent, retenues dans le cadre du recrutement des agents déclasseurs pour l'année 1983-1984, à venir compléter leurs dossiers avant le samedi 04 février 1984 dernier délai. Passé cette date, celles-ci seront considérées comme démissionnaires et immédiatement remplacées.

Il s'agit de : Mme cafe, née Womdjie Dorette, M. Mundeng Ebibe, Mme Bikay, née Bayang Jufete, Mme Nyia Lydie, Mlle Nyangomo M. Françoise, M. Baonda Georges, Mme Aka, née Mindene M. Paule, Mlle Eyangla Jeanne, Mme Ndi Myogo, Mlle Miniko Mi Ndille Annie, Mme Bayoi, née Mekongo Bernadette, Mlle Mang Mballa Esther.

VOL	MAR	GAR	NGE	YAO	BLA
LUNDI	UY 795	13.50	14.20	16.00	17.00
		14.50		15.30	
MARDI	UY 796	13.20	13.50	14.50	15.10
		14.15	15.15	16.40	17.10
MERCREDI	UY 797	14.00	14.30	15.05	17.05
		14.55		16.35	
JEUDI	UY 798	13.20	13.50	14.50	15.10
		14.15	15.15	16.40	17.10
VENDREDI	UY 799	14.00	14.30	15.05	16.05
		14.55		16.35	
SAMEDI	UY 800	14.00	14.30	15.05	16.05
		14.55		16.35	
DIMANCHE	UY 801	14.00	14.30	15.05	16.05
		14.55		16.35	

AFRIQUE

TANZANIE

L'UNION EN CRISE

L'union tanzanienne, qui fête en avril prochain son vingtième anniversaire, traverse en ce moment la crise la plus grave de son histoire avec l'étalement au grand jour des tensions entre Zanzibar et l'ancien Tanganyika.

Le président du gouvernement autonome de Zanzibar, M. Abdou Jumbe, et son Premier ministre, le général Ramhadani Faki, viennent tous deux de démissionner, à moins d'une semaine d'intervalle, tandis que le ministre de la Justice de Zanzibar, M. Bashir Abassah Kway-Swazi, et l'un de ses prédecesseurs, M. Wolfgang Durado, étaient arrêtés, cette semaine, et transférés à Dar-Es-Salam pour y être interrogés.

Le chef de l'Etat tanzanien, M. Julius Nyerere, dans un discours de plus de deux heures devant le parlement, a accusé mercredi le Premier ministre de Zanzibar et certains juristes de l'île de vouloir provoquer une querelle constitutionnelle, « afin de rester au pouvoir, comme les anciens sultans » qui régnait sur l'île, jusqu'à la révolution de 1964.

Les « éléments anti-union » voulaient pousser à la révolte zanzibar et l'île de Pemba (qui lui est associée), a ajouté le président dans son intervention retransmise par la radio dans tout le pays.

La crise de la fédération tanzanienne a éclaté lors d'une réunion, la semaine dernière, à Dodoma (la future capitale tanzanienne), du comité exécutif national du parti unique tanzanien, le CCM (Chama Cha Mapinduzi) pour étudier des amendements à la constitution « provisoire » d'avril 1964, créant l'union tanzanienne.

Ces modifications à la charte fondamentale étaient relativement mineures et portaient notamment sur la durée du mandat et les fonctions respectives du président, du vice-président et du Premier ministre de la République. Mais à l'occasion du débat sur ce sujet, débat largement reproduit dans les colonnes de la presse officielle, de nombreuses voix se sont élevées à Zanzibar pour demander la création d'un système plus « égalitaire » entre la Tanzanie continentale et Zanzibar.

M. Durado, qui a pourtant été l'un des auteurs de la constitution de 1964, a notamment lancé une véritable campagne à Zanzibar et à l'étranger, pour critiquer l'actuel partage des responsabilités entre l'île et le continent.

L'union tanzanienne est en effet un peu déséquilibrée, car le gouvernement fédéral est compétent à la fois pour les questions relevant de l'union (Défense, Affaires étrangères, Intérieur), mais aussi pour celles qui ne concernent que le continent. Le président de Zanzibar est vice-président de la République unie de Tanzanie, mais le gouvernement de l'île n'est compétent que pour les affaires de Zanzibar et de Pemba.

M. Durado, suivit en cela par de nombreux Zanzibarais, souhaitait que la constitution soit aménagée de façon à instituer trois gouvernements, un pour Zanzibar, un pour le continent et un pour les affaires de l'union.

M. Jumbe, président réservé et souvent absent de Zanzibar, a laissé co-débat se poursuivre et prendre une telle

ampleur que M. Nyerere a apparemment jugé utile de procéder à une reprise en main. Jugé trop mou, M. Jumbe a donc dû présenter sa démission et a été remplacé — temporairement — par son ministre chargé des Affaires de l'union, M. Ali Hassan Mwinyi.

Aucun Zanzibarais ne s'est prononcé en faveur de la sécession de l'île, lors du présent débat. Mais le mécontentement des habitants de Zanzibar à l'égard de l'union est alimenté par la crise économique très sérieuse que

traverse la Tanzanie continentale, et qui rejaillit sur l'île.

Les quelque 500.000 habitants de Zanzibar et de Pemba bénéficiaient jusqu'à présent d'un niveau de vie sensiblement supérieur à celui de leurs compatriotes du continent, grâce notamment aux revenus tirés du clou de girofle. Mais les revenus tirés de cette épice baissent chaque année, et les Zanzibarites considèrent qu'ils ne reçoivent pas leur part de l'aide extérieure généreusement distribuée dans le reste de la Tanzanie.

SOUDAN

TROIS MORTS
ET SEPT BLESSES
AU COURS DE L'ATTAQUE
D'UNE CITE
POUR ETRANGERS

Trois employés étrangers de compagnies pétrolières ont été tués et sept autres blessés dont trois grièvement, jeudi matin lorsqu'un commando armé a attaqué une cité pour étrangers de la compagnie pétrolière Chevron située à Rubkona dans le sud du Soudan, rapporte l'agence soudanaise de presse SUNA.

Le commando composé de quinze à vingt hommes armés venu d'Ethiopie, a affirmé le général Omer Mohamed Tayeb, vice-président du Soudan et chef des services de sécurité soudanais cité par SUNA. Les trois tués sont un Britannique, George A. McFee, un Philippin, Rudy Miguilino, et un Kenyan, Jackson Wythaka, précise SUNA.

L'attaque fait partie d'une « conspiration » visant à faire obstacle au développement au Soudan, a affirmé le général Tayeb. Le Soudan ne laissera pas ses ennemis mettre à exécution leurs complots, a-t-il ajouté. Selon SUNA, le général Tayeb a rencontré jeudi le directeur général de la compagnie américaine Chevron auquel il a assuré que les forces armées soudanaises assureront la protection des employés des compagnies pétrolières. Ces derniers mois, d'importants troubles ont affecté le sud du Soudan. Les mutineries au sein de l'armée (notamment à Bor et Pibor en juin 83) se sont multipliées

et les attaques contre les commerçants, pour la plupart des musulmans du nord, fréquentes. Cette situation entraîne une tension dans les relations du Soudan et de l'Ethiopie, accusée en novembre dernier par le président soudanais Nimeiry, de recruter et d'entraîner de jeunes dissidents soudanais au sud contre le gouvernement.

SENEGAL

FERMETURE
DE L'AMBASSADE
D'IRAN A DAKAR

L'ambassade d'Iran à Dakar a été fermée au début de cette semaine, sur ordre des autorités sénégalaises a-t-on appris samedi, de sources informées, à Dakar. Les autorités sénégalaises, selon ces sources, ont notamment reproché au personnel de cette ambassade de s'être livré à de la « propagande intégriste » auprès d'associations musulmanes sénégalaises et auprès de la communauté musulmane libanaise au Sénégal, d'avoir financé des associations sénégalaises ainsi que des journaux, et d'avoir, sans autorisation, renforcé ses effectifs et organisé pour des sénégalais des voyages à la Mecque, en dépit de nombreuses mises en garde.

Cette décision est intervenue une semaine après l'expulsion de Dakar de trois Iraniens entrés irrégulièrement au Sénégal, apprend-on de sources sûres.

L'ambassade iranienne, qui avait compétence sur les autres pays de l'Afrique de l'Ouest, était la première ambassade établie par l'Iran en Afrique noire. Depuis plus de trois ans, elle était dirigée par un chargé d'affaires, M. Moheb Ali, qui doit quitter Dakar aujourd'hui en même temps que les deux autres membres de l'ambassade. Le Sénégal, précise-t-on de sources informées, n'a cependant pas rompu des relations diplomatiques avec l'Iran. Avant la chute du Shah d'Iran, en 1979, Dakar et Téhéran entretenaient de très bonnes relations politiques et économiques. L'Iran avait ouvert sa première ambassade en Afrique noire à Dakar, et l'ancien Président Sénégalais, M. Léopold Sédar Senghor, s'était rendu à trois reprises en visite à Téhéran. Un grand projet de raffinerie et mise en valeur du phosphate sénégalais, comportant notamment un port et des usines, était prévu au Sénégal, avec participation iranienne. Ce projet a été suspendu avec l'arrivée au pouvoir du régime islamique iranien.

Les nouveaux pneus Michelin sont arrivés !

XZP XZB

davantage de robustesse
encore plus d'adhérence
toujours aussi économies de carburant.



Pour l'équipement complet
des poids lourds routiers



MICHELIN : la qualité qui dure.

Vient de paraître
Aux Editions SOPECAM
« Le message
du renouveau »

—œil bilingue des discours et interviews du Président de la République Unie du Cameroun. Une source d'inspiration permanente pour tous les Camerounais. Un guide pour tous les responsables.

En vente à la SOPECAM (Route de l'aéroport), à la Librairie C.L.E. et aux différentes agences SOPECAM de Douala, Buéa, Bamenda et Garoua.

AFRIQUE

MONDE

LIBAN

CENT MORTS ET 400 BLESSÉS AU COURS DES DERNIERS COMBATS

• Le Premier ministre menace de démissionner.

L'échec des derniers efforts saoudiens pour sortir la crise libanaise de l'impasse a marqué le point de départ de la plus dangereuse escalade militaire depuis l'accession au pouvoir du Président Amin Gemayel, en septembre 1982 et la venue au Liban d'une force multinationale composée de pays occidentaux.

Les combats dans la banlieue-sud de Beyrouth ont fait cent morts et quatre cents blessés depuis jeudi, a affirmé samedi un responsable du mouvement « AMAL » dans la banlieue-sud de Beyrouth. Selon lui, une quarantaine d'enfants figurent parmi les blessés. De source officielle libanaise, aucun bilan précis des victimes n'a encore été publié. Selon un bilan partiel publié depuis vendredi, il y aurait trente cinq morts et une quarantaine de blessés dans l'ensemble des régions qui ont été la cible des tirs. En plus de la dégradation de la situation militaire, le Liban s'achemine depuis samedi vers une crise politique. Le Premier ministre Chaïc Wazzan menace de démissionner. En attendant l'annonce officielle de sa démission, deux ministres musulmans du gouvernement libanais présidé par M. Chaïc Wazzan, MM. Adnane Mroué (Chiite) et Baheddine Bsat (Sunnite), ont présenté samedi après-midi leur démission, a indiqué le ministre de la santé, M. Mroué. Selon lui, sa démission ainsi que celle de M. Baheddine Bsat, ministre des ressources hydrauliques, de l'habitat et des coopératives, sont motivées par « la dégradation de la situation de la sécurité qui a dépassé toutes les limites ». Cette démission qui n'a pas encore été annoncée de source officielle, intervient quelques heures après la déclaration du chef de l'Etat. Ces prises de position viennent renforcer l'opposition pro-syrienne, et en particulier M. Walid Joumblatt, bien décidé à obtenir le départ du Président Gemayel, bien que ses partenaires libanais ne paraissent pas le suivre sur ce point.

D'autres signes soulignant la gravité de la situation sont apparus. M. Chaïc Wazzan, Premier ministre, a une nouvelle fois demandé vendredi soir d'être relevé de ses fonctions pour permettre la formation d'un gouvernement d'union nationale. Or, dans les circonstances actuelles, c'est impossible ; l'opposition demandant qu'un accord politique soit auparavant conclu. Deux ministres ont cependant démissionné samedi, marquant la rupture de l'unité du cabinet.

Il y a quelques jours, la principale personnalité sunnite de Beyrouth, M. Saeb Salam, ancien Premier ministre, a également pris ses distances avec le pouvoir en affirmant que la plupart des décrets et des textes adoptés par le gouvernement sont anti-constitutionnels. Du mouvement politico-militaire chiite « AMAL » demandant « la démis-

sion des ministres musulmans et nationalisés du gouvernement, à l'exception de celle de M. Chaïc Wazzan ».

URSS

MALGRE L'AGGRAVATION DE LA TENSION INTERNATIONALE AUCUN CHANGEMENT EN POLITIQUE ETRANGERE

La URSS ne devra pas de sa ligne et malgré le climat international actuel « critique », s'en tiendra à la politique extérieure qu'elle a définie lors de ses congrès, a affirmé vendredi le comité central du PCUS, dans une déclaration diffusée par l'agence Tass. Le texte est adressé à « tous les électeurs et citoyens d'Union Soviétique », qui doivent élire leurs députés au Soviet Suprême (parlement) le 4 mars prochain. Le comité central affirme être conscient de la « gravité de la situation politico-militaire », mais ne pas vouloir cependant la « dramatiser ».

Le comité central du PCUS accuse d'autre part une nouvelle fois les « forces impérialistes ultra-révolutionnaires » d'être responsables de la déterioration du climat international et s'en prend à l'administration américaine, « qui aggrave délibérément les relations avec la URSS et se livre aux provocations les plus sales contre les pays socialistes ». Evitant le début du déploiement sur le continent européen des pershing II et des missiles de croisière, « à notre port », le CC du PCUS estime qu'il s'agit là d'une « menace pesant sur la sécurité de la URSS et de la communauté socialiste tout entière » et d'une « mesure extrêmement hostile à la cause de la paix ».

« Les mesures de rétorsion adoptées par la URSS et ses alliés du pacte de Varsovie ont reçu l'entièreté approbation de notre peuple et des travailleurs des autres pays de la communauté socialiste. Elles ont rencontré la compréhension et le soutien de tous les hommes de bonne volonté à l'étranger », affirme le texte.

OFFRE D'EMPLOI

Organisation internationale du travail recherche **SECRÉTAIRE-COMPTABLE** sachant parfaitement dactylographier en français et en anglais. Débutants s'abstenir.
Les candidatures complètes (C.V. et photocopies des diplômes) seront adressées à l'O.I.T. BP. 13 Yaoundé.
(Joindre une enveloppe timbrée pour réponse).

ITALIE — LIBYE

LE MINISTRE ITALIEN DES AFFAIRES ETRANGERES EN VISITE A TRIPOLI

Le ministre italien des affaires étrangères, M. Giulio Andreotti est arrivé samedi à Tripoli pour une visite officielle de 48 heures destinée à renouer le dialogue politique entre l'Italie et la Libye, pratiquement interrompu depuis la visite du numéro deux libyen M. Abdessalam Jalloul à Rome en mai 1982. M. Andreotti aura des entretiens avec le colonel Kadhafi, chef de la révolution libyenne, et avec le secrétaire (ministre) libyen des Affaires étran-

geres, M. Abdel Ali El Obeidi. Cette visite intervient alors que les relations entre les deux pays, excellentes sur le plan économique où l'Italie est le premier partenaire de la Libye, sont assombries sur le plan politique par la revendication libyenne de « réparations » italiennes pour les « dommages » de la colonialisation et de la seconde guerre mondiale.

La visite de M. Andreotti coïncide avec celle de son homologue français, M. Claude Cheysson, qui est porteur d'un message du Président François Mitterrand au colonel Kadhafi. Il n'était cependant pas possible, samedi à Rome, de savoir si les deux ministres occidentaux se rencontraient à Tripoli. À l'inverse de M. Cheysson, qui se rend à Tripoli pour discuter exclusivement du problème du Tchad, M. An-

OFFRE D'EMPLOI

KEANG NAM ENTERPRISES, LTD

Leader mondial de la construction recherche pour ses bureaux et chantiers de Douala, Yaoundé, Abong-Mbang et Ebolowa.

— *Un Architecte de nationalité camerounaise bilingue (Fra-Ang)*

— *Un ingénieur civil bilingue*

— *Un cadre administratif et un (e) adjoint bilingues*

— *Une (e) comptable et un (e) aide comptable bilingues*

— *Un responsable d'achat de matériel bilingue*

— *Un opérateur sur ordinateur*

— *Un interprète bilingue*

— *Une (e) secrétaire bilingue*

— *Une (e) dactylographe bilingue*

— *Un chauffeur*

— *Un (e) cuisinier et un (e) aide*

Veuillez envoyer rapidement vos C.V., références et présentions à l'une des adresses suivantes

KEAN NAM CAMEROUN : B.P. 5356 Nlongkak, Yaoundé
KEAN NAM FRANCE : 116, Av. des Champs Elysées,
75008 Paris

CAMEROON HELICOPTERS

Spécialiste du Travail en Hélicoptère

HELICOPTERES TAXIS - PASSAGERS ET FRET - BAPTEMES DE L'AIR -
EVACUATIONS SANITAIRES - TRAVAIL AERIEN - OFF SHORE



RESERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS : DOUALA 42.02.22/00.82/29.93 TELEX 5396 KN
CORRESPONDANT AIR AFFAIRES AFRIQUE DOUALA 42.59.94/29.17 TELEX 5364 KN YAOUNDE
23.36.12

AFRIQUE

TCHAD

M. CHEYSSON DEVAIT RENCONTRER HIER LE COLONEL KADHAFI

• Il n'y a aucun différend fondamental avec Paris, selon le GUNT

Le ministre français des Relations extérieures, M. Claude Cheysson, est arrivé samedi en début d'après-midi à Tripoli, pour une visite de 24 heures en Libye, au cours de laquelle il devait s'entretenir avec le colonel Kadhafi de la crise tchadienne et des moyens d'enrayer la dégradation des relations franco-libyennes.

Le ministre français a été accueilli à son arrivée par M. Fawzi Al Chakchouki, secrétaire (ministre) libyen à la Planification, président de la commission mixte franco-libyenne créée en 1983. La visite de M. Cheysson à Tripoli, rappelle-t-on, intervient dans le cadre d'une tournée qu'il a déjà menée au Tchad, où il a rencontré le président tchadien Hissene Habré, et à Addis-Ababa où il s'est entretenu avec le colonel Mengistu Haile Mariam, chef de l'Etat éthiopien et président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Par ailleurs, M. Mahamat Abba Said, chef de la délégation du GUNT (opposition armée au président Hissene Habré), qui séjourne actuellement à Paris, a affirmé samedi qu'aucun différend fondamental n'oppose le GUNT au gouvernement socialiste français. Un dialogue permanent, a-t-il déclaré à l'AFP, nous permettra d'éviter des conflits, car nous sommes conscients que la contribution de la France au retour de la paix au Tchad sera importante.

Après avoir rappelé que la mission de la délégation avait pour objet de «dissiper les malentendus» existant entre le GUNT et le gouvernement français, M. Abba Said a précisé que les discussions avec les responsables français s'étaient déroulées dans un «climat de délicatesse et de compréhension mutuelle».

La délégation qui est composée de MM. Fache Balaam et Allahou Taher, a eu un entretien vendredi matin avec M. Guy Penne, conseiller pour les affaires africaines du président de la République française, M. François Mitterrand, et a participé vendredi après-midi à une « séance de travail avec des hauts fonctionnaires des ministères des

relations extérieures et de la coopération».

Nous avons profité de l'occasion, a ajouté M. Abba Said, pour réaffirmer notre détermination à résoudre le conflit par des moyens pacifiques».

« Nous sommes convaincus, a ajouté M. Abba Said, que la guerre n'est pas une solution au drame tchadien. Qu'on ne nous pousse donc pas à recourir à cette affreuse méthode qui ne peut qu'augmenter la souffrance de notre peuple».

Le chef de la délégation du GUNT a réaffirmé que toute solution au conflit tchadien devait « inévitablement » passer par le GUNT. Nous sommes prêts à une nouvelle rencontre. Notre préférence serait qu'elle ait lieu — dans le cadre, bien sûr, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) — soit à Addis-Ababa, soit à Lagos. Mais nous restons ouverts à des discussions en vue de parvenir à un accord sur le pays d'accueil.

La délégation aura des contacts aujourd'hui avec les responsables du Parti socialiste et du Parti communiste français. Elle doit quitter Paris demain après-midi. Les entretiens qu'ont eus à Paris des personnalités tchadiennes font partie des « contacts que les autorités françaises ont en vue d'aider à l'instauration d'un dialogue de réconciliation nationale avec le gouvernement légal du président Hissene Habré», affirmaient samedi à Paris les meilleurs informés français.

Par ailleurs, une délégation du «Gouvernement d'union nationale de transition» (GUNT), que dirige M. Goukouni Weddeye a été reçue le 1^{er} février dernier par le ministre nigérien des Affaires étrangères, M. Ibrahim Gambari, indique un communiqué reçu vendredi à l'AFP à Lagos. Selon ce communiqué, signé par M. Boukar Abdoul Nanasbaye, conseiller de

M. Goukouni Weddeye, un message émanant du président du GUNT a été transmis à M. Gambari pour être remis au chef de l'Etat nigérien, le général Mohammed Buhari.

LE GUNT REAFFIRME QUE DEUX AVIONS FRANÇAIS ONT ETE ABATTUS LE 25 JANVIER

Sur le plan militaire, l'accrochage entre des avions français et une colonne tchadienne du Gouvernement d'union nationale de transition (GUNT), le 25 janvier au nord du Tchad, a bien provoqué la perte de deux avions français, ont réaffirmé samedi à Lagos des responsables du GUNT.

Selon M. Boukar Abdoul Nanasbaye, conseiller de M. Goukouni Weddeye actuellement en visite au Nigeria, outre le Jaguar abattu sur place, le deuxième avion français touché n'a pas pu regagner sa base et s'est écrasé entre Massaguet et N'Djaména (située à une centaine de kilomètres au sud de Massaguet).

M. Boukar Abdoul a cependant ajouté que le pilote français avait pu s'éjecter à temps de l'appareil touché. Il a par ailleurs démenti que des missiles « Sam-7 » aient été utilisés, affirmant que les avions avaient été touchés par des tirs de « DCA ». A la suite de ces accrochages, la radio du GUNT, radio Bardai, avait déjà affirmé que deux Jaguar français avaient été abattus. Selon la version officielle française, un seul Jaguar avait été abattu (et son pilote tué), et un avion d'appui, un Mirage F-1, avait été endommagé.

AFRIQUE AUSTRALE

L'ANC EN DESACCORD AVEC LE COMMUNIQUE FINAL DE LA SADCC : « PAS DE DETENTE SANS LUTTE ARMEE »

Le Congrès national africain (ANC), principal mouvement sud-africain de libération, a exprimé samedi son désaccord avec la position modérée adoptée vendredi soir par la Conférence de coordination pour le développement en Afrique australe (SADCC) vis-à-vis de Pretoria.

« Le communiqué final (de la réunion, qui s'est tenue à Lusaka, deux jours durant) reflète les positions de compromis des uns et des autres (...) Nous ne partageons pas le point de vue selon lequel il y aurait des signes de détente de la part de l'Afrique du Sud », a souligné, lors d'un entretien accordé à l'AFP, à Lusaka, le directeur de l'information de l'ANC, M. Thabo Mbeki.

Le communiqué final de la SADCC adopté par les neuf pays membres de la SADCC (Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe) et les 67 organismes internationaux et pays donateurs, occidentaux pour la plupart, note « des signes d'une position moins agressive de l'Afrique du Sud ».

« Nous avons été un peu surpris de ne pas avoir été invités, a ajouté M. Mbeki (ancien mouvement de libération d'Afrique australe né il y a 10 ans (...) nous avons assisté en tant qu'observateurs aux réunions précédentes. Mais on nous a expliqué qu'une décision prise en 1982, mais que nous ignorions, stipulait que les mouvements de libération ne seraient invités qu'aux réunions au sommet». Selon le responsable de l'ANC, le but ultime de l'Afrique du Sud est d'assurer sa sécurité intérieure. « Elle ne cessera ses actions destabilisatrices dans la mesure tant que l'ANC ne sera pas détruite et brisée et qu'elle ne sera entourée d'une constellation d'Etats prêts à lui dire oui », a-t-il affirmé. Selon M. Mbeki, les troupes sud-africaines, malgré le va-et-vient diplomatique qui vient d'avoir lieu dans la région, sont toujours en Angola et en Namibie, et Pretoria exerce toujours des « pressions » sur le Mozambique. « En Afrique du Sud même, le régime d'apartheid se perpétue, a également souligné le responsable de l'ANC, affirmant qu'il ne pouvait y avoir de détente sans lutte armée. Leur but, avoué et déclaré (des Sud-africains) est de jeter l'ANC hors de la région et de la détruire (...). Ils font pression sur les pays voisins pour qu'ils mettent notre mouvement à la porte, mais je ne pense pas que les Etats de la région s'inclineront devant cette pression».

La principale tâche de l'ANC est d'intensifier sa lutte armée en Afrique du Sud, a-t-il ajouté. M. Mbeki a par ailleurs tenté d'affirmer que l'ANC évitait d'impliquer les gouvernements de la région dans sa lutte contre Pretoria. « Il est important que ces pays, pour leur propre sécurité, tiennent bon face aux pressions sud-africaines », a-t-il déclaré. « L'apartheid ne disparaîtra pas parce qu'il est condamné, et l'Afrique du Sud demande aux pays de la ligne de front de se débarrasser de nous parce qu'elle n'a pas réussi à le faire chez elle ».

M. Mbeki a cependant admis que les pays de la région ayant de nombreux problèmes, concernant la sécurité et l'économie. « Nous ne croyons pas que le régime sud-africain sera convaincu par les paroles de changer sa politique d'agression », a-t-il conclu.

ZIMBABWE

LE MATABELELAND A NOUVEAU SOUS LE COUVRE-FEU

Le gouvernement du Zimbabwe a annoncé vendredi soir l'imposition d'un couvre-feu, du crépuscule à l'aube, dans le sud du Matabeleland, afin d'accroître, comme le réclame la presse, la répression armée contre les rebelles, notamment ceux qui aide l'Afrique du sud.

L'annonce a été faite par le ministre de l'Intérieur, M. Simbi Mubako, quelques heures après que le Premier ministre Robert Mugabé eût accusé l'Afrique du Sud de provoquer « une véritable situation de conflit ».

Lors d'une revue militaire, M. Mugabé a notamment reproché à la minorité blanche gouvernant le puissant voisin sud-africain d'atisser la guérilla au Matabeleland, en poussant les rebelles à tuer des paysans noirs et de fermiers blancs.

Les horaires du couvre-feu, qui exclura les agglomérations, seront précisés au jour le jour par la police à Bulawayo, a indiqué M. Mubako.

Ces jours derniers, après la publication de bilans officiels dénonçant les méfaits, meurtres et mutilations des rebelles, la presse semi-officielle a recommandé le retour

de la cinquième brigade pour une pacification « plus importante que quelques accrocs à l'image du Zimbabwe ».

La cinquième brigade avait repris la rébellion dans la région dans les premiers mois de 1983, faisant, selon des organisations humanitaires et les évêques zimbabwéens, de plusieurs centaines à plusieurs milliers de morts.

Un couvre-feu fut déjà imposé, de façon intermittente, entre juillet 1982 et avril 1983, dans le nord de la province. Il permit notamment à la « cinquième brigade » de l'armée de déclencher début 1983, une campagne contre les dissidents et leurs partisans, qui causa aussi la mort de plusieurs centaines de civils.

De leur côté, les autorités ont annoncé ces jours derniers que les rebelles avaient tue l'an dernier plus de 120 civils, notamment des fonctionnaires et des membres de la ZANU, le parti de M. Mugabé.

Elles jugent cependant que la situation s'est améliorée depuis un an, surtout dans le nord de la province.

Les groupes de rebelles, aux motivations variables — politiques

ou non —, se livrent à des actes de banditisme depuis le limogeage du gouvernement de M. Joshua Nkomo, sous l'accusation de complot en février 1982. Certains membres de la « super-Zapu », sont désormais appuyés par Pretoria, selon le gouvernement.

COOPERATION DU BOTSWANA

Annonçant le couvre-feu, lors d'une conférence de presse, la ministre de l'Intérieur, M. Mubako, a souligné que la mesure était requise pour permettre d'appréhender les dissidents de la super-Zapu, si infiltré en nombre croissant au Zimbabwe, après avoir reçu un entraînement et des armes en Afrique du Sud.

M. Mubako a déclaré ne pas être au courant d'un nouvel incident de frontière entre le Zimbabwe et le Botswana, dénoncé vendredi par un général botswanais à Gaberone. Selon le général Ian Khama, des hommes revêtus de l'uniforme zimbabwéen ont violé la frontière jeudi.

Interrogé dans la soirée sur l'imposition du nouveau couvre-feu, M. Nkomo a déclaré à l'AFP : « tel a

été notre loi dans ces secteurs depuis trois - quatre ans. Pourquoi faut-il que nous soyons soumis à ce genre de traîlement ? Nous n'en savons rien ». M. Nkomo a indiqué qu'une réunion du comité central de la ZAPU se tiendrait ce week-end à Harare. Selon des sources membres de ce parti, le comité central pourrait décider de la date d'un prochain congrès.

Au parlement, vendredi, M. Nkomo a essayé une rebuffade de gouvernement qui a refusé de nommer une commission d'enquête parlementaire sur les brutalités des forces de sécurité contre les civils au Matabeleland. En revanche une commission nommée par le gouvernement a enquêté déjà sur les accusations d'afroclats par la cinquième brigade.

Vendredi, toutefois, les observateurs, M. Mubako a pris soin de souligner que le couvre-feu visait à protéger les populations civiles, lesquelles pourraient dans la journée vaincre au cours des occupations normales. M. Mubako s'est au contraire félicité de l'attitude coopérative des botswanais qui rend « les choses plus difficiles aux dissidents ».

CAMEROON TRIBUNE

Service des abonnements
R.P. 1218 Yaoundé

Compte BICIG Yaoundé
n° 6860 / 70 380/35

TARIF DES ABONNEMENTS POUR UN AN

CAMEROUN 12000 francs
FRANCAIS 17 500

ETRANGER

(TVA 10% exclusivement)

Afrique centrale 25 500

Afrique occidentale 37 500

France et Afrique du Nord 45 000

Autres pays sur demande

N.B. Les abonnements peuvent également être souscrits pour 3, 6 ou 9 mois. Mise en route des régularisations